

Prospectus simplifié

Portefeuilles BMO privé

Le 7 mai 2020

Portefeuille BMO privé du marché monétaire canadien

Portefeuille BMO privé d'obligations canadiennes à court terme

Portefeuille BMO privé d'obligations canadiennes à moyen terme

Portefeuille BMO privé d'obligations canadiennes de sociétés

Portefeuille BMO privé de rendement diversifié

Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes à revenu

Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes de base

Portefeuille BMO privé spécial d'actions canadiennes

Portefeuille BMO privé d'actions américaines

Portefeuille BMO privé d'actions américaines de croissance

Portefeuille BMO privé spécial d'actions américaines

Portefeuille BMO privé d'actions internationales

Portefeuille BMO privé d'actions des marchés émergents

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction. Les fonds et les titres des fonds offerts au moyen du présent prospectus simplifié ne sont pas inscrits auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et peuvent être vendus aux États-Unis uniquement si des dispenses d'inscription sont obtenues.

Table des matières

Introduction	1	Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document	22
Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?	1	Introduction	22
Modalités d'organisation et de gestion des Portefeuilles BMO privé	1	Portefeuille BMO privé du marché monétaire canadien	25
Souscriptions, échanges et rachats	9	Portefeuille BMO privé d'obligations canadiennes à court terme	27
Services facultatifs	11	Portefeuille BMO privé d'obligations canadiennes à moyen terme	29
Frais et charges	13	Portefeuille BMO privé d'obligations canadiennes de sociétés	31
Incidences des frais	14	Portefeuille BMO privé de rendement diversifié	33
Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion	17	Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes à revenu	35
Incidences fiscales pour les investisseurs	17	Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes de base	37
Quels sont vos droits?	17	Portefeuille BMO privé spécial d'actions canadiennes	39
Renseignements supplémentaires	20	Portefeuille BMO privé d'actions américaines	41
		Portefeuille BMO privé d'actions américaines de croissance	43
		Portefeuille BMO privé spécial d'actions américaines	45
		Portefeuille BMO privé d'actions internationales	47
		Portefeuille BMO privé d'actions des marchés émergents	49

Introduction

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants choisis pour vous aider à prendre une décision de placement éclairée et à comprendre vos droits à titre d'investisseur dans les Portefeuilles BMO privé.

Dans ce prospectus simplifié, les expressions *vous*, *vos* et *otre* font référence à l'investisseur, c'est-à-dire vous, les expressions *le gestionnaire*, *nous*, *notre* et *nos* font référence à BMO Gestion privée de placements inc., le gestionnaire des Portefeuilles BMO privé, et l'expression *Portefeuilles* fait référence aux Portefeuilles BMO privé.

Les parts des Portefeuilles ne sont disponibles que par l'entremise du service de gestion du patrimoine offert par BMO Groupe financier. Nous pouvons acquérir des parts des Portefeuilles pour le compte d'un investisseur. Veuillez vous reporter à la rubrique ***Souscriptions, échanges et rachats*** pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Le présent document est divisé en deux parties :

- La première partie, de la page 1 à la page 21, contient de l'information générale qui concerne tous les Portefeuilles.
- La deuxième partie, de la page 22 à la page 50, contient de l'information propre à chacun des Portefeuilles décrits dans le présent document.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chaque Portefeuille dans sa notice annuelle, son dernier aperçu du fonds déposé, ses derniers états financiers annuels déposés, son rapport financier intermédiaire déposé après ces états financiers annuels, son dernier rapport de la direction sur le rendement des fonds déposé et tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement des fonds déposé après ce rapport annuel de la direction. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent document, ce qui signifie qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents en composant sans frais le numéro 1 855 852-1026 ou en vous adressant à votre conseiller BMO Banque privée.

Vous pouvez obtenir ces documents et d'autres renseignements concernant les Portefeuilles sur SEDAR à l'adresse <http://www.sedar.com>, sur notre site Internet à l'adresse www.bmobanqueprivee.com ou en communiquant avec nous à l'adresse de courriel contact.centre@bmo.com.

Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?

Un organisme de placement collectif (un « OPC ») représente une mise en commun d'argent cotisé par des investisseurs dont les objectifs de placement sont similaires et qui est investi dans un portefeuille de titres pour le compte des investisseurs par des gestionnaires de portefeuille professionnels. Lorsque vous investissez dans un OPC, vous le faites en souscrivant des titres de l'OPC. Les investisseurs participent au revenu et aux frais d'un OPC ainsi qu'aux gains et aux pertes réalisés par l'OPC sur ses placements proportionnellement au nombre de titres qu'ils détiennent.

Quels sont les risques associés à un placement dans les organismes de placement collectif?

Les OPC peuvent posséder différents types de placements, c'est-à-dire des actions, des obligations et des espèces, selon leurs objectifs à cet égard. La valeur de ces placements varie de jour en jour, reflétant l'évolution des taux d'intérêt, du marché et des entreprises, ainsi que la conjoncture économique. La valeur d'un titre d'un OPC peut être touchée par la conjoncture du marché qui ne concerne pas précisément une société ou un émetteur en particulier, comme la conjoncture économique réelle ou perçue, les modifications de la perspective générale des bénéfices de l'entreprise, les fluctuations des taux d'intérêt ou de change ou le sentiment défavorable des investisseurs. La valeur d'un titre d'un OPC peut également diminuer en raison de

facteurs qui touchent une ou des industries en particulier, comme les pénuries de main-d'œuvre ou les coûts de production accusés et la situation de la concurrence au sein d'une industrie. Le cours d'un titre d'un OPC peut donc augmenter ou diminuer rapidement ou de façon imprévisible. Par conséquent, la valeur d'un titre d'un OPC peut augmenter ou diminuer, et la valeur du placement d'un investisseur dans celui-ci au moment de son rachat peut être supérieure ou inférieure à sa valeur au moment de la souscription.

Ni la Banque de Montréal, ni aucune autre entité ne cautionne le plein montant de votre placement dans un des Portefeuilles. À la différence des comptes de banque ou des certificats de placement garanti, les parts des Portefeuilles ne sont pas garanties par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

Dans des circonstances exceptionnelles, les Portefeuilles peuvent suspendre les rachats. Pour obtenir des renseignements additionnels, veuillez vous reporter à la rubrique ***Souscriptions, échanges et rachats*** à partir de la page 11.

Risques généraux associés à un placement

Tous les placements sont assortis d'un certain niveau et d'un type de risque. En termes simples, le risque est la possibilité que vous perdiez de l'argent ou que vous ne fassiez pas d'argent avec votre placement. Généralement, plus le rendement attendu d'un placement est élevé, plus vous devez être prêt à assumer de risques. Les placements sous-jacents et la valeur d'un Portefeuille peuvent fluctuer sur de courtes périodes en raison des mouvements sur les marchés à court terme et sur de longues périodes pendant des périodes prolongées de redressement ou de ralentissement des marchés. En plus des variations de la condition des marchés de manière générale, d'autres facteurs, comme des événements locaux, régionaux et mondiaux, notamment la guerre, des actes de terrorisme, la propagation d'une maladie infectieuse ou d'autres problèmes de santé publique, ainsi que des récessions ou d'autres événements pourraient avoir une incidence considérable sur un Portefeuille et ses placements et entraîner des fluctuations de la valeur d'un Portefeuille. Le texte qui suit résume l'éventail de risques potentiels généralement associés à un

placement dans les Portefeuilles. Les risques indiqués ci-après ne s'appliquent pas à tous les Portefeuilles. Veuillez vous reporter à la rubrique ***Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?*** pour chacun des Portefeuilles pour obtenir de l'information additionnelle concernant les risques spécifiques associés à un Portefeuille particulier.

Modifications de la législation

Il est impossible de garantir que les lois sur l'impôt, sur les valeurs mobilières et d'autres lois ne seront pas modifiées d'une façon qui aurait une incidence défavorable sur les distributions reçues par les Portefeuilles ou les porteurs de parts. Rien ne garantit que les lois fédérales canadiennes de l'impôt sur le revenu et les politiques administratives et les pratiques de cotisation de l'Agence du revenu du Canada concernant le traitement des fiducies de fonds commun de placement ne seront pas modifiées d'une façon qui aurait une incidence défavorable sur les Portefeuilles ou leurs porteurs de parts.

Par exemple, des modifications à la législation fiscale ou à son administration pourraient avoir des répercussions sur l'imposition d'un Portefeuille ou des émetteurs des titres dans lesquels il investit.

Marchandises

Des changements dans les prix des marchandises, telles que le pétrole et le gaz, peuvent avoir un effet sur une société d'exploitation des ressources naturelles ou sur une fiducie de revenu ou de redevances dont les affaires reposent sur une marchandise en particulier. Un Portefeuille qui investit dans les titres de tels émetteurs peut également être touché. Les prix des marchandises sont habituellement conjoncturels et peuvent subir des fluctuations spectaculaires en de courtes périodes. Les prix des marchandises peuvent aussi être touchés par la découverte de nouvelles ressources ou des changements dans la réglementation gouvernementale.

Crédit

Les Portefeuilles qui investissent dans des instruments du marché monétaire, des obligations et autres placements à revenu fixe émis par les gouvernements et les sociétés sont touchés par la

capacité et la volonté de l'entité émettrice de payer les intérêts ou de rembourser le capital lorsqu'ils sont exigibles. La solvabilité de l'entité est déterminée par une agence de notation désignée indépendante, tel que DBRS Limited, Fitch, Inc., Moody's Canada Inc. ou Standard & Poor's Ratings Services (Canada). Si une agence de notation désignée détermine que la solvabilité d'un émetteur a diminué, il peut baisser la note de crédit de l'émetteur ou du titre de l'émetteur ou les deux. Une baisse de la note de crédit aura vraisemblablement pour conséquence une baisse du cours du titre. Ce risque est moins grand pour les émetteurs ayant une note de crédit élevée, mais plus grand pour ceux qui ont une note de crédit faible. Les titres émis par des sociétés bien établies et les gouvernements de pays développés comportent généralement un risque de crédit plus faible. Certains Portefeuilles peuvent investir dans des titres à rendement élevé. De tels titres ont habituellement reçu une note de BB+ ou une note inférieure de la part de Standard & Poor's Ratings Services (Canada) ou de Ba1 ou une note inférieure de Moody's Canada Inc. (ou une note équivalente définie par une autre agence de notation désignée) en raison du risque de crédit et du risque de défaut supérieurs. Les titres à rendement élevé sont principalement considérés comme spéculatifs pour ce qui est de la capacité permanente de l'émetteur à faire des paiements du capital et des intérêts. Un repli économique pourrait avoir une incidence défavorable sur le marché de ces titres et ainsi réduire la capacité d'un Portefeuille à les vendre. Si l'émetteur d'un titre est en défaut quant aux versements d'intérêt ou de capital, le Portefeuille pourrait perdre la totalité de son placement. Les Portefeuilles qui investissent dans des titres à rendement élevé et dans des titres non cotés dont la qualité de crédit est semblable peuvent être soumis à des risques de crédit et de liquidité supérieurs à ceux des Portefeuilles qui n'investissent pas dans de tels titres.

Change

En plus des autres risques, une fluctuation des cours du dollar canadien comparé aux monnaies étrangères influe sur la valeur d'un Portefeuille qui investit dans des titres étrangers ou des titres d'émetteurs qui ont une exposition aux monnaies étrangères. Puisque la valeur des monnaies étrangères fluctue par rapport à celle du dollar

canadien, il est possible qu'une variation défavorable du taux de change réduise, voire élimine, toute augmentation de valeur des titres étrangers détenus par le Portefeuille. Une telle réduction aurait un effet défavorable sur la valeur liquidative par part du Portefeuille. L'inverse peut également se produire, et le Portefeuille profiterait alors d'un changement favorable des taux de change.

Cybersécurité

En raison de l'utilisation accrue de technologies comme Internet pour faire des affaires, le gestionnaire et tous les Portefeuilles sont exposés aux risques liés à l'exploitation, à la sécurité de l'information et aux risques connexes. En général, les atteintes à la cybersécurité peuvent résulter d'une attaque délibérée ou d'un événement fortuit. Les cyberattaques comprennent, notamment, un accès non autorisé à des systèmes numériques (p. ex., au moyen d'un « piratage » ou d'un encodage de logiciel malveillant) en vue de détourner des actifs ou de l'information sensible, de corrompre des données ou de causer des interruptions opérationnelles. Les cyberattaques peuvent également être lancées par des moyens ne nécessitant pas un accès non autorisé aux systèmes, comme des attaques par déni de service (c.-à-d. pour faire en sorte que les utilisateurs visés n'aient pas accès aux services de réseau). Les atteintes à la cybersécurité qui touchent les Portefeuilles, le gestionnaire ou les fournisseurs de service des Portefeuilles (y compris, notamment, le gestionnaire de portefeuille, le ou les sous-conseillers en valeurs, l'agent des transferts, le dépositaire et les dépositaires adjoints d'un Portefeuille) peuvent perturber leurs activités d'exploitation respectives, ce qui pourrait se traduire par des pertes financières, par l'incapacité des Portefeuilles de calculer leur valeur liquidative, par des entraves à la négociation, par l'incapacité des porteurs de parts d'effectuer des opérations auprès des Portefeuilles et par l'incapacité des Portefeuilles de traiter des opérations comme le rachat de parts, par des violations des lois en matière de confidentialité de l'information et d'autres lois, par des amendes ou des sanctions prévues dans la réglementation, par des dommages à la réputation ainsi que par des remboursements ou d'autres frais compensatoires ou frais liés à la conformité supplémentaires engagés pour prendre des mesures correctives. Des conséquences défavorables similaires pourraient survenir si des

atteintes à la cybersécurité touchent les émetteurs de titres dans lesquels les Portefeuilles investissent et les contreparties avec lesquelles les Portefeuilles concluent des opérations.

De plus, des coûts considérables pourraient être engagés pour la prévention des atteintes à la cybersécurité dans l'avenir. Le gestionnaire et les Portefeuilles ont préparé des plans de continuité de l'exploitation au cas où de tels incidents surviendraient et mis en place des systèmes de gestion des risques afin de les prévenir, mais il existe des limites inhérentes à de tels plans ou systèmes en raison notamment de la possibilité que certains risques n'aient pas été détectés. En outre, le gestionnaire et les Portefeuilles ne peuvent exercer aucun contrôle sur les programmes et systèmes en matière de cybersécurité mis en place par les fournisseurs de services des Portefeuilles, les émetteurs de titres dans lesquels les Portefeuilles investissent ou tout autre tiers dont les activités pourraient toucher les Portefeuilles ou leurs porteurs de parts. Par conséquent, les Portefeuilles et leurs porteurs de parts pourraient subir des répercussions défavorables.

Opérations sur dérivés

Les dérivés sont des placements dont la valeur est fondée sur la valeur d'un placement sous-jacent. Les dérivés peuvent être utiles pour se couvrir contre les pertes associées aux devises, aux marchés boursiers et aux taux d'intérêt ou comme substitut aux actifs sous-jacents. Les Portefeuilles ne peuvent utiliser les dérivés que dans la mesure et aux fins permises par les organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiens. Les dérivés comportent certains risques, dont les suivants :

- il n'y a aucune assurance qu'un marché liquide existera afin de permettre à un Portefeuille de réaliser des profits ou de limiter certaines pertes en liquidant une position sur des dérivés;
- un Portefeuille qui utilise des dérivés est soumis aux risques de crédit associés à la capacité des autres parties de s'acquitter de leurs obligations;
- les dérivés négociés sur les marchés étrangers peuvent offrir une liquidité moins importante et des risques de crédit plus importants que les instruments comparables négociés au Canada;

- il n'y a aucune assurance que la stratégie de couverture d'un Portefeuille sera efficace;
- le prix d'un dérivé ne reflète pas nécessairement de façon exacte la valeur du titre ou de l'indice sous-jacent.

Placements dans des titres de capitaux propres

Les titres de capitaux propres, comme les actions ordinaires, confèrent à leurs porteurs la propriété partielle d'une société. Les Portefeuilles qui investissent surtout dans des titres de capitaux propres auront divers degrés de risque. D'un côté, certains seront relativement prudents, tandis que d'autres seront plus dynamiques ou à risque, selon leurs objectifs et stratégies de placement. Par exemple, un Portefeuille qui investit dans des sociétés à petite capitalisation ou dans des titres de croissance peut être plus volatil qu'un Portefeuille qui investit dans des sociétés à plus grande capitalisation ou des actions de valeur ou les deux.

Les Portefeuilles d'actions ont tendance à être plus volatils que les Portefeuilles de revenu fixe, et la valeur de leurs titres peut fluctuer davantage que celle des titres des Portefeuilles de revenu fixe.

Les Portefeuilles qui investissent surtout dans des titres de capitaux propres seront touchés par la prospérité des sociétés ou des autres entités qui émettent de tels titres et réagiront aux conditions qui influent sur les cours des marchés boursiers où les titres sont négociés et aux tendances économiques générales. Certains titres peuvent être particulièrement sensibles à la fluctuation générale des marchés, ce qui risque de donner lieu à un degré élevé de volatilité du cours de ces titres et de la valeur liquidative d'un fonds qui investit dans ces titres dans certaines conditions du marché et au fil du temps.

Les Portefeuilles qui investissent dans des parts de sociétés en commandite ou de fiducie, comme les fiducies de redevances de pétrole et de gaz, les fiducies de placement immobilier et les fiducies de revenu, comporteront des degrés de risque variables, selon le secteur d'activité et l'actif sous-jacent ou l'entreprise. Ils sont, en conséquence, soumis aux risques liés au secteur d'activité de l'entreprise sous-jacente, aux fluctuations des cycles économiques, du prix des marchandises, des taux d'intérêt et aux autres facteurs économiques.

Le cours d'un titre dépend des perspectives de l'entreprise qui l'émet, de l'activité du marché et de la conjoncture économique nationale et internationale. Une économie en expansion donne souvent lieu à des perspectives favorables pour nombre d'entreprises, ce qui peut occasionner une hausse de la valeur de leurs titres. Le contraire est également vrai.

Obligations à taux variable

En règle générale, les obligations à taux variable sont assujetties à des restrictions à la revente imposées par la loi ou par contrat. La liquidité des obligations à taux variable, notamment le volume et la fréquence des opérations portant sur ces créances sur le marché secondaire, varie grandement au fil du temps et selon l'obligation à taux variable dont il s'agit. Si une obligation à taux variable est négociée de façon sporadique, il pourrait être plus difficile d'établir sa valeur, et son achat et sa vente à un prix acceptable pourraient être plus difficiles ou retardés. Le fait d'avoir de la difficulté à vendre une obligation à taux variable peut entraîner une perte.

La baisse de la note de crédit accordée à une obligation à taux variable peut résulter d'une détérioration de la situation financière de l'émetteur de l'obligation. Les notes de crédit accordées par les agences de notation se fondent sur divers facteurs et pourraient ne tenir compte ni de la situation financière actuelle de l'émetteur ni de la volatilité ou de la liquidité de l'obligation à taux variable. Si l'émetteur de l'obligation à taux variable fait faillite, les Portefeuilles qui investissent dans de telles obligations pourraient voir leur possibilité de réaliser la sûreté qui garantit l'obligation limitée ou retardée. Pour faire valoir leurs droits en cas de défaut, de faillite ou dans une situation semblable, ces Portefeuilles pourraient devoir faire appel à un conseiller, notamment à un conseiller juridique, ce qui pourrait faire en sorte d'augmenter leurs charges d'exploitation et avoir une incidence défavorable sur leur valeur liquidative.

En outre, de façon générale, les obligations à taux variable peuvent être remboursées avant leur échéance. Dans un tel cas, l'obligation à taux variable peut procurer un revenu moindre ou offrir une possibilité moins grande de produire des gains en capital ou les deux.

Placements à revenu fixe

Les Portefeuilles qui investissent principalement dans des titres à revenu fixe seront touchés par les taux d'intérêt et les notes de crédit des émetteurs de titres à revenu fixe. Les cours des obligations sont normalement plus stables que les cours des actions, mais ils fluctuent inversement aux taux d'intérêt. Les Portefeuilles de titres à revenu fixe ont l'avantage de procurer des revenus réguliers, mais ils n'ont généralement pas le potentiel de croissance des Portefeuilles d'actions.

Placements dans des titres étrangers

La valeur d'un titre étranger peut être touchée par les facteurs économiques, politiques et financiers dans le pays du gouvernement ou de la société qui émet le titre. En général, les émetteurs de titres étrangers (y compris les titres non américains) peuvent être moins réglementés que les émetteurs canadiens ou américains. Les normes en matière de comptabilité, d'audit et de présentation de l'information financière des pays étrangers peuvent différer, et parfois même de façon considérable, des normes canadiennes ou américaines. Les Portefeuilles qui investissent dans des titres d'émetteurs situés dans des pays dont l'économie est en développement présentent des risques supérieurs en matière de marché, de crédit, de change et d'ordre politique et juridique ainsi que des risques qui sont différents ou qui peuvent être plus grands que les risques liés à un placement sur des marchés boursiers étrangers développés. Il est possible que le volume de négociations dans certains marchés étrangers soit inférieur, ce qui pourrait compliquer la vente d'un placement ou accroître la volatilité des prix. Certains pays pourraient également avoir des lois sur les placements étrangers et les marchés boursiers qui compliquent la vente d'un placement ou pourraient imposer des retenues d'impôt ou d'autres impôts ou taxes susceptibles de réduire le rendement du placement. Les risques liés aux placements étrangers sont habituellement plus élevés dans des marchés émergents.

Fonds de fonds

Dans le cadre de leur stratégie de placement, certains Portefeuilles peuvent investir directement dans d'autres fonds, ou obtiennent une exposition à

ceux-ci. Ces Portefeuilles comportent les risques des fonds sous-jacents. En outre, si un fonds sous-jacent suspend les rachats, le Portefeuille sera incapable d'évaluer avec exactitude une partie de son portefeuille de placements et pourrait ne pas être en mesure de faire racheter des titres du fonds sous-jacent en question.

Indices

Certains Portefeuilles peuvent avoir recours à diverses stratégies indicielles ou peuvent investir dans des fonds négociés en bourse sous-jacents (les « **FNB sous-jacents** ») qui ont recours à diverses stratégies indicielles. Les fonds qui adoptent une stratégie indicielle tentent de reproduire le rendement des placements inclus dans un indice et, par conséquent, le rendement de l'indice. Une corrélation parfaite entre un Portefeuille ou un FNB sous-jacent utilisant une stratégie indicielle et son indice de référence est peu probable, puisque le Portefeuille ou le FNB sous-jacent, à la différence de l'indice, engage ses propres charges d'exploitation et frais d'opérations, ce qui réduit les rendements.

De plus, un FNB sous-jacent peut, en fondant ses décisions de placement sur un indice, investir une plus grande partie de ses actifs dans les titres d'un ou de plusieurs émetteurs que ce qui est normalement permis pour les OPC. Dans de telles circonstances, le FNB sous-jacent peut avoir tendance à être plus volatil et moins liquide que les OPC plus diversifiés, étant donné qu'il est davantage touché par le rendement d'émetteurs particuliers.

En outre, la concentration par un Portefeuille ou un FNB sous-jacent de ses placements dans les titres faisant partie d'un indice précis lui permettra de se concentrer sur le potentiel de cet indice; toutefois, cela signifie également qu'il peut avoir tendance à être plus volatil qu'un Portefeuille ou un FNB sous-jacent qui investit dans des titres de plusieurs indices puisque les cours des titres compris dans le même indice ont tendance à fluctuer de la même façon. Si ses objectifs et stratégies de placement le prévoient, le Portefeuille ou le FNB sous-jacent doit continuer à investir dans les titres de l'indice, même si celui-ci affiche un mauvais rendement. Cela signifie que le Portefeuille ou le FNB sous-jacent ne pourra pas réduire le risque en diversifiant ses placements et en souscrivant des titres qui font partie d'autres indices.

De plus, si le marché sur lequel l'indice se fonde n'est pas ouvert, le Portefeuille ou le FNB sous-jacent peut être incapable de déterminer sa valeur liquidative par titre et peut ainsi être dans l'impossibilité de faire droit aux demandes de rachat.

Taux d'intérêt

La valeur des Portefeuilles investissant dans des titres à revenu fixe peut augmenter ou diminuer en fonction de l'évolution des taux d'intérêt. Voici pourquoi. Les titres à revenu fixe, notamment les obligations, les créances hypothécaires, les bons du Trésor et le papier commercial, procurent un taux d'intérêt déterminé au moment de leur émission. Leur valeur a tendance à fluctuer dans le sens contraire de l'évolution des taux d'intérêt. Ainsi, lorsque les taux d'intérêt sont à la hausse, la valeur d'une obligation existante sera à la baisse parce que le taux d'intérêt de cette obligation est inférieur au taux du marché et vice versa. Ces changements se répercutent sur la valeur de tout Portefeuille investissant dans des titres à revenu fixe. En outre, dans la mesure où un Portefeuille investit dans des instruments dont le rendement est négatif (p. ex. lorsque les taux d'intérêt sont négatifs), sa valeur pourrait en être touchée défavorablement.

Dans le cas des fonds du marché monétaire en particulier, leur rendement est influencé par les taux d'intérêt à court terme et variera en fonction de ceux-ci.

Concentration sur un émetteur

La valeur marchande d'un titre individuel peut être plus volatile que le marché dans son ensemble. Par conséquent, si les titres d'un émetteur individuel représentent une partie importante de la valeur marchande des actifs d'un Portefeuille, les variations dans la valeur marchande des titres de cet émetteur individuel peuvent provoquer des fluctuations de la valeur du Portefeuille supérieures à celles qui auraient normalement prévalu. La valeur d'un titre peut augmenter ou diminuer pour un certain nombre de raisons qui concernent directement l'émetteur individuel, comme le rendement de la direction, le levier financier et la demande réduite de biens ou de services de l'émetteur. Un Portefeuille moins diversifié pourrait également être moins liquide si une tranche importante de ses actifs est investie

dans un seul émetteur. Plus particulièrement, il est possible que le Portefeuille ne soit pas en mesure de liquider facilement sa position dans l'émetteur pour financer des demandes de rachat.

Investisseur important

Un Portefeuille peut avoir un ou plusieurs investisseurs qui détiennent un nombre important de parts d'un Portefeuille. La souscription ou le rachat d'un nombre important de parts d'un Portefeuille peut obliger le gestionnaire ou le sous-conseiller à modifier la composition des avoirs du Portefeuille de façon importante ou pourrait les obliger à vendre des placements à des prix défavorables, ce qui risque de nuire au rendement du Portefeuille.

Une fiducie, et notamment un Portefeuille, connaît un « fait lié à la restriction de pertes » aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») si une personne devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » du Portefeuille ou un groupe de personnes devient un « groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire » du Portefeuille, au sens de ces expressions dans la Loi de l'impôt. En règle générale, un bénéficiaire détenant une participation majoritaire d'un Portefeuille est un porteur de parts qui, avec les personnes ou sociétés de personnes auxquelles le porteur de parts est affilié, détient des parts dont la juste valeur marchande est supérieure à 50 % de la juste valeur marchande de la totalité des parts du Portefeuille. Toutefois, aucune personne ni aucun groupe de personnes n'est ni ne devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » ou un « groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire » d'un Portefeuille tant que celui-ci est une « fiducie de placement déterminée » au sens de la Loi de l'impôt parce qu'il respecte certaines conditions, dont les conditions concernant la diversification des placements. Si un Portefeuille connaît un « fait lié à la restriction de pertes », i) son exercice sera réputé prendre fin aux fins de l'impôt (ce qui donnera lieu à une attribution du revenu imposable du Portefeuille à ce moment aux porteurs de parts pour que le Portefeuille n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu sur ce montant), et ii) il deviendra assujetti aux règles concernant la restriction de pertes généralement applicables aux sociétés par actions qui font l'objet d'une acquisition de contrôle, dont la réalisation réputée

de pertes en capital latentes et des restrictions sur leur capacité de reporter prospectivement les pertes. En conséquence de l'application de ces règles, le montant des distributions versées par le Portefeuille suivant un fait lié à la restriction de pertes peut être supérieur à ce qui aurait été par ailleurs versé. Rien ne garantit qu'un Portefeuille n'a pas été ni ne sera assujetti aux règles relatives aux faits liés à la restriction de pertes.

Liquidité

La liquidité est une mesure de la facilité avec laquelle il est possible de convertir un placement en espèces. Un placement dans des titres pourrait être moins liquide si les titres ne sont pas négociés à large échelle ou s'il existe des restrictions à la bourse où la négociation de ces titres s'effectue. Les placements à faible liquidité peuvent connaître de fortes fluctuations de valeur. Les Portefeuilles dont la stratégie de placement fait appel à des titres étrangers, à des titres de petites sociétés, à des opérations sur dérivés ou à des titres affichant un risque de marché ou de crédit important ont tendance à être plus sensibles au risque lié à la liquidité.

Fonds du marché monétaire

Même si le Portefeuille BMO privé du marché monétaire canadien a l'intention de maintenir un prix constant pour ses parts, rien ne garantit que nous pourrons maintenir un prix constant pour les parts, puisque la valeur des titres du Portefeuille peut fluctuer dans certaines circonstances, y compris lorsque les taux d'intérêt sont bas ou négatifs.

Titres assimilables à des créances hypothécaires et titres adossés à des créances

Un Portefeuille qui investit dans des titres assimilables à des créances hypothécaires et dans des titres adossés à des créances est soumis à un risque de crédit, un risque de taux d'intérêt et un risque de liquidité, comme il est décrit aux présentes relativement à ces titres. Une hausse des taux d'intérêt a tendance à prolonger la durée de ces titres, ce qui les rend plus sensibles aux variations des taux d'intérêt. Au cours d'une période de hausse des taux d'intérêt, ces titres peuvent afficher une volatilité accrue. Il s'agit du risque lié à la

prolongation. Réciproquement, lorsque les taux d'intérêt baissent, les emprunteurs peuvent rembourser leurs dettes plus tôt que prévu. Il s'agit du risque lié au remboursement anticipé, qui peut réduire le rendement du Portefeuille puisque le Portefeuille devra réinvestir cette somme aux taux d'intérêt en vigueur, lesquels sont inférieurs. Il s'agit du risque lié à la contraction.

Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres

Les Portefeuilles peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres. Une *opération de prêt de titres* est une entente dans le cadre de laquelle un Portefeuille prête des titres par l'entremise d'un mandataire autorisé, en échange d'une rémunération et d'une forme de garantie acceptable. Aux termes d'une *opération de mise en pension*, un Portefeuille convient de vendre des titres au comptant tout en assumant au même moment une obligation de racheter les mêmes titres au comptant, à une date ultérieure. Une *opération de prise en pension* est une opération dans le cadre de laquelle un Portefeuille achète des titres au comptant tout en convenant au même moment de revendre les mêmes titres au comptant, à une date ultérieure.

Les risques associés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres se

matérialisent lorsqu'une contrepartie est en défaut aux termes de l'entente attestant l'opération et que le Portefeuille est forcé de faire une réclamation pour recouvrer son investissement. Dans une opération de prêt ou de mise en pension de titres, le Portefeuille pourrait subir une perte si la valeur des titres prêtés ou vendus a augmenté par rapport à la valeur de la garantie qu'il détient. Dans le cas d'une opération de prise en pension, le Portefeuille pourrait subir une perte si la valeur des titres qu'il a achetés diminue par rapport à la valeur de la garantie qu'il détient.

Petites sociétés

Les Portefeuilles qui effectuent des placements dans des titres de sociétés à petite capitalisation sont touchés par le fait que le cours des titres de telles sociétés peut être plus sensible à la divulgation d'informations par la société et la publication de nouvelles économiques. Le marché pour de tels titres peut également être moins actif. Généralement, le cours des titres de sociétés à petite capitalisation est sensiblement plus volatil que le cours des actions de sociétés à plus grande capitalisation.

Modalités d'organisation et de gestion des Portefeuilles BMO privé

Gestionnaire

BMO Gestion privée de placements inc.
41st Floor, 1 First Canadian Place
Toronto (Ontario) M5X 1A1
1 855 852-1026

Le gestionnaire est responsable de la gestion et de l'administration générales des Portefeuilles. Le gestionnaire est une filiale en propriété indirecte de la Banque de Montréal.

Fiduciaire

Société de fiducie BMO
Toronto (Ontario)

Les Portefeuilles sont constitués comme des fiducies.

Lorsque vous effectuez un placement dans un Portefeuille, vous souscrivez des parts d'une fiducie. Le fiduciaire détient le titre de propriété véritable des biens des Portefeuilles, c'est-à-dire les espèces et les titres, pour votre compte. La Société de fiducie BMO (le « **fiduciaire** ») est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal et un membre du groupe du gestionnaire.

Gestionnaire de portefeuille

BMO Gestion privée de placements inc.
Toronto (Ontario)

Le gestionnaire de portefeuille gère les portefeuilles de placements des Portefeuilles en fournissant des analyses de placement et en prenant des décisions de placement en ce qui a trait aux Portefeuilles. Le gestionnaire peut retenir les services de sous-conseillers, tel qu'il est décrit ci-après.

Sous-conseillers

BMO Gestion d'actifs inc.
Toronto (Ontario)

Le gestionnaire (à titre de gestionnaire de portefeuille) a nommé des sous-conseillers pour les Portefeuilles afin qu'ils fournissent des conseils en placement et qu'ils prennent des décisions de placement en ce qui a trait aux portefeuilles de placements des Portefeuilles. Le nom du ou des sous-conseillers de chaque Portefeuille est indiqué dans la description de chaque Portefeuille.

BMO Asset Management Corp.
Chicago (Illinois)

Il peut être difficile de faire valoir des droits à l'endroit de BMO Asset Management Corp. (« **BMOAM** »), de Comgest SA (« **Comgest** »), de Pyrford International Limited (« **Pyrford** »), de Sands Capital Management, LLC (« **Sands** »), de Vontobel Asset Management, Inc. (« **Vontobel** »), de WCM Investment Management (« **WCM** ») et de William Blair Investment Management, LLC (« **William Blair** ») parce qu'elles résident toutes à l'extérieur du Canada et détiennent leurs actifs à l'extérieur du Canada.

Comgest SA
Paris (France)

Pyrford International Limited
Londres (Angleterre)

Sands Capital Management, LLC
Arlington (Virginie)

Vontobel Asset Management, Inc.
New York (New York)

WCM Investment Management
Laguna Beach (Californie)

William Blair Investment Management, LLC
Chicago (Illinois)

Ni BMOAM, ni Comgest, ni Sands, ni Vontobel, ni WCM, ni William Blair ne sont inscrites pour offrir des conseils en Ontario. Elles ont été nommées à titre de sous-conseillers internationaux par le gestionnaire et agissent à ce titre conformément à une dispense des exigences d'inscription. Le gestionnaire est responsable des conseils en placement fournis par BMOAM, Comgest, Sands, Vontobel, WCM et William Blair.

Modalités d'organisation et de gestion des Portefeuilles BMO privé (suite)

Sous-conseillers (suite)	BMO Gestion d'actifs inc., BMOAM et Pyrford sont des membres du groupe du gestionnaire. Comgest, Sands, Vontobel, WCM et William Blair sont indépendantes du gestionnaire.
Dépositaire Compagnie Trust CIBC Mellon Toronto (Ontario)	Le dépositaire est responsable de la garde des titres et des autres placements d'un Portefeuille. Le dépositaire est indépendant du gestionnaire.
Agent chargé de la tenue des registres BMO Gestion privée de placements inc. Toronto (Ontario)	L'agent chargé de la tenue des registres tient un registre des propriétaires de parts pour chacun des Portefeuilles et traite les ordres.
Auditeur PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés Toronto (Ontario)	L'auditeur exécute un audit annuel des états financiers des Portefeuilles afin de s'assurer que ces états donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats financiers de chaque Portefeuille conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par le Conseil des normes comptables internationales. L'auditeur est indépendant des Portefeuilles. Bien que vous ne serez pas appelé à approuver un changement d'auditeur, vous recevrez un avis écrit d'un changement proposé de l'auditeur au moins 60 jours avant qu'il ne prenne effet.
Mandataire d'opérations de prêt de titres Bank of New York Mellon Toronto (Ontario)	Le mandataire d'opérations de prêt de titres agit à titre de mandataire dans le cadre d'opérations de prêt de titres pour les Portefeuilles qui effectuent de telles opérations. Le mandataire d'opérations de prêt de titres est indépendant du gestionnaire.
Comité d'examen indépendant	Les Portefeuilles doivent être dotés d'un comité d'examen indépendant (le « CEI ») conformément au <i>Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement</i> (le « Règlement 81-107 », aussi appelé Norme canadienne 81-107 ailleurs qu'au Québec). Le mandat du CEI consiste à examiner les questions de conflit d'intérêts que le gestionnaire a décelées et portées à l'attention du CEI et à donner son approbation ou sa recommandation, selon la nature de la question de conflit d'intérêts. Chaque fois qu'une question de conflit d'intérêts est décelée et soumise au CEI, ce dernier doit s'attacher principalement à déterminer si la mesure que se propose de prendre le gestionnaire aboutit à un résultat équitable et raisonnable pour les Portefeuilles.

Modalités d'organisation et de gestion des Portefeuilles BMO privé (suite)

Comité d'examen indépendant (suite)

Le CEI se compose de quatre membres et chaque membre est indépendant des Portefeuilles, du gestionnaire et des autres sociétés apparentées au gestionnaire. Le CEI rédigera, pour chaque exercice des Portefeuilles, un rapport destiné aux porteurs de parts qui décrit le CEI et ses activités au cours de l'exercice.

Il est possible d'obtenir ce rapport sur notre site Web, à l'adresse www.bmobanqueprivee.com, ou les porteurs de parts peuvent l'obtenir sans frais et sur demande, en communiquant avec nous à l'adresse contact.centre@bmo.com.

La notice annuelle des Portefeuilles renferme des renseignements supplémentaires sur la gouvernance des fonds et sur le CEI, y compris le nom de chacun de ses membres.

Lorsque les titres d'un fonds sous-jacent sont détenus par un Portefeuille et que nous ou une personne ayant un lien avec nous ou un membre de notre groupe gérons le fonds sous-jacent, nous n'exercerons pas les droits de vote afférents à ces titres. Nous pouvons, à notre gré, prendre les dispositions nécessaires pour que les porteurs de parts exercent les droits de vote afférents aux titres du fonds sous-jacent.

Dans certains cas, il se pourrait, aux termes des lois sur les valeurs mobilières, que votre approbation ne soit pas requise pour effectuer la fusion d'un Portefeuille ou un remplacement de leur auditeur. Lorsque le CEI est autorisé, en vertu des lois sur les valeurs mobilières, à approuver la fusion d'un Portefeuille à la place des porteurs de parts, vous pouvez recevoir un avis écrit au moins 60 jours avant la date de la fusion. Pour un changement de l'auditeur d'un Portefeuille, vous recevrez un avis écrit d'un changement proposé de l'auditeur au moins 60 jours avant qu'il ne prenne effet.

Souscriptions, échanges et rachats

Les parts des Portefeuilles ne peuvent être souscrites que par des investisseurs qui ont conclu une convention de gestion des placements aux termes de laquelle nous avons reçu le mandat de souscrire, d'échanger et de faire racheter des parts des Portefeuilles en leur nom.

Pour l'ensemble des Portefeuilles, les souscriptions de parts, le réinvestissement des distributions et les échanges et rachats de parts sont exécutés à la valeur liquidative par part qui s'applique à l'opération visée, dont il est tenu compte dans le prochain calcul de la valeur liquidative. La valeur liquidative par part d'un Portefeuille est établie en divisant la valeur de l'actif net du Portefeuille (c'est-à-dire la valeur des actifs du Portefeuille moins ses obligations) par le nombre total de parts du Portefeuille qui sont alors en circulation. Bien qu'aucune garantie ne puisse être donnée qu'il en sera toujours ainsi, le Portefeuille BMO privé du marché monétaire canadien s'attend à maintenir une valeur liquidative par part de 10,00 \$.

Pour chacun des Portefeuilles, la valeur liquidative par part est calculée chaque date d'évaluation de chacun des Portefeuilles, laquelle correspond à chaque jour où la Bourse de Toronto tient une séance de négociations (la « **date d'évaluation** »). Les ordres de souscription, d'échange ou de rachat que le gestionnaire reçoit et traite avant 16 h (heure de l'Est) à une date d'évaluation (ou plus tôt si le courtier l'exige) seront exécutés à la valeur liquidative par part établie ce jour-là. Sinon, l'ordre sera exécuté à la valeur liquidative par part à la date d'évaluation suivante.

Souscriptions

Les parts de chaque Portefeuille peuvent être acquises en dollars canadiens. Vous pouvez également utiliser des dollars américains pour souscrire des parts du Portefeuille BMO privé d'actions américaines, du Portefeuille BMO privé d'actions américaines de croissance, du Portefeuille BMO privé spécial d'actions américaines, du Portefeuille BMO privé d'actions internationales et du Portefeuille BMO privé d'actions des marchés émergents. Toute souscription de parts de ces Portefeuilles sera faite dans la même devise que le paiement reçu pour ces parts, à moins que des instructions contraires ne soient reçues avec l'ordre de souscription.

La possibilité de souscrire des parts d'un Portefeuille en dollars américains est offerte aux investisseurs pour des raisons de commodité, mais elle n'a pas pour effet d'assurer une couverture du risque de change entre les dollars canadiens et américains. Pour les souscriptions de parts en dollars américains, la valeur liquidative par part est calculée en convertissant la valeur en dollars canadiens en dollars américains selon les taux de change en vigueur. Pour les parts souscrites en dollars américains, les échanges seront traités en dollars américains et le produit de leur rachat sera versé en dollars américains.

Il n'y a aucun frais d'acquisition applicables à la souscription de parts des Portefeuilles ou au réinvestissement automatique des distributions. Cependant, tous les investisseurs doivent payer des frais de gestion des placements directement au gestionnaire et au fiduciaire. Veuillez vous reporter à la rubrique **Frais et charges** à la page 14.

Opérations à court terme

Nous dissuadons les investisseurs d'effectuer des opérations à court terme. Une opération à court terme est une souscription suivie d'un échange ou d'un rachat de titres d'un même Portefeuille au cours d'une période de 30 jours. De telles opérations peuvent nuire au rendement d'un Portefeuille et à la valeur des placements dans un Portefeuille d'autres investisseurs puisqu'elles peuvent augmenter le

courtage et les autres frais administratifs d'un Portefeuille et nuire aux décisions de placement à long terme du gestionnaire de portefeuille et/ou du sous-conseiller. Ces opérations peuvent poser problème particulièrement s'il s'agit de sommes importantes. Nous avons mis en place une politique relative aux opérations à court terme et un processus de communication mensuelle de l'information sur les souscriptions, rachats et échanges effectués au sein d'un même Portefeuille au cours d'une période de 30 jours. Plus particulièrement, nous effectuons des examens mensuels afin de détecter les opérations à court terme réalisées dans les Portefeuilles.

Comme les opérations sur les titres des Portefeuilles réalisées tant dans les Portefeuilles qu'à l'extérieur de ceux-ci ne peuvent être effectuées que par les conseillers BMO Banque privée ou d'autres employés de BMO Groupe financier aux termes de notre service de gestion du patrimoine, toute violation des dispositions de notre politique relative aux opérations à court terme par un tel employé peut entraîner l'envoi d'un avertissement écrit, la révision des responsabilités liées à l'emploi, la suspension ou le licenciement, ou d'autres sanctions.

Comme il est indiqué dans la notice annuelle des Portefeuilles, le gestionnaire n'a conclu aucune entente, formelle ou informelle, avec une personne physique ou une personne morale en vue de permettre les opérations à court terme visant des parts des Portefeuilles. Malgré ces restrictions et nos procédures en vue de déceler et de prévenir les opérations à court terme, nous ne pouvons garantir que de telles opérations seront éliminées complètement.

Le gestionnaire se réserve le droit de restreindre, de refuser ou d'annuler, sans préavis, tout ordre de souscription ou d'échange, y compris en ce qui a trait aux opérations qui sont réputées constituer des opérations à court terme. Le gestionnaire peut accepter ou refuser un ordre de souscription dans un délai de un jour ouvrable suivant la réception de l'ordre. Si le gestionnaire refuse l'ordre de souscription, nous rembourserons sans délai toutes les sommes reçues, sans intérêt.

Échanges

Un échange est un transfert de votre argent investi d'un Portefeuille à un autre. Les parts d'un Portefeuille seront rachetées, et le produit du rachat sera affecté à la souscription de parts d'un autre Portefeuille. Il s'agit d'une disposition aux fins de l'impôt sur le revenu. L'échange visant des parts que vous détenez dans un compte non enregistré peut entraîner un gain en capital ou une perte en capital. Les gains en capital nets sont imposables.

Les échanges sont interdits au cours de toute période où les rachats de parts sont suspendus.

Vous ne pouvez échanger des parts d'un Portefeuille souscrites en dollars américains contre des parts d'un autre Portefeuille souscrites en dollars canadiens.

Vous ne pouvez faire d'échange qu'entre des parts souscrites dans la même monnaie.

Rachats

Si vous désirez vendre la totalité ou une partie de votre placement dans les Portefeuilles, vous devez envoyer une demande de rachat écrite au gestionnaire pour le traitement le jour de la réception de la demande. Il n'y a aucun frais d'administration ni autres frais pour le rachat de parts.

Les parts sont rachetées à leur valeur liquidative par part. Dans le cas du Portefeuille BMO privé du marché monétaire canadien, vous recevrez également votre quote-part du revenu net du Portefeuille, le cas échéant, depuis la dernière date de distribution.

Les paiements relatifs aux parts rachetées par les Portefeuilles seront normalement effectués au plus tard le deuxième jour ouvrable qui suit la date d'évaluation applicable, sous réserve de la réception de tous les documents ou renseignements requis.

Les paiements relatifs aux parts rachetées seront effectués en dollars canadiens, sauf pour les rachats des parts du Portefeuille BMO privé d'actions américaines, du Portefeuille BMO privé d'actions américaines de croissance, du Portefeuille BMO privé spécial d'actions américaines, du Portefeuille BMO privé d'actions internationales et du

Portefeuille BMO privé d'actions des marchés émergents qui ont été souscrites en dollars américains. Dans ces cas, les paiements seront effectués en dollars américains.

Dans des cas exceptionnels, nous pouvons suspendre votre droit de faire racheter la totalité ou une partie de votre placement lorsque :

- la négociation normale est suspendue à une bourse de valeurs, d'options ou à terme où sont négociés des titres ou des dérivés qui représentent en valeur ou en exposition au marché sous-jacent plus de 50 % de l'actif total du Portefeuille;
- ces titres ou dérivés ne sont pas négociés à une autre bourse qui représente une solution de rechange raisonnable pour le Portefeuille.

Nous pouvons reporter un paiement relatif à un rachat pour la durée de toute période où votre droit de faire une demande de rachat est suspendu, dans les cas décrits précédemment ou si nous avons l'approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières applicables.

Aucun des Portefeuilles n'acceptera d'ordre de souscription de parts au cours d'une période où le rachat de parts a été suspendu.

Services facultatifs

La Société de fiducie BMO, à titre de fiduciaire, offre des régimes enregistrés d'épargne-retraite (des « **REER** »), des fonds enregistrés de revenu de retraite (des « **FERR** »), des régimes enregistrés d'épargne-invalidité (des « **REEI** »), des régimes enregistrés d'épargne-études (des « **REEE** »), des comptes d'épargne libre d'impôt (des « **CELI** ») et des régimes de participation différée aux bénéfices (collectivement, les « **régimes enregistrés** ») en tant que composante du service de gestion du patrimoine offert par l'entremise de BMO Groupe financier. Toutes les dispositions relatives à ces régimes enregistrés sont contenues dans le formulaire de demande pour les régimes enregistrés et dans la déclaration de fiducie jointe à ce formulaire. Il n'y a aucun frais d'administration annuels pour ce service.

Frais et charges

Lorsqu'un Portefeuille détient des titres d'un fonds sous-jacent, le fonds sous-jacent paie des frais en plus de ceux que paie le Portefeuille. Le Portefeuille ne paie aucun frais de gestion ni aucune prime d'incitation qui, pour une personne raisonnable, feraient double emploi avec les frais payables par le fonds sous-jacent pour le même service. En outre, le Portefeuille ne paie aucun frais de souscription ou de rachat à l'égard de ses souscriptions ou rachats de titres du fonds sous-jacent si celui-ci est géré par nous ou par une personne ayant un lien avec nous ou par un membre de notre groupe. Le Portefeuille ne paie aucun frais de souscription ou de rachat à l'égard de sa souscription ou de son rachat de titres du fonds sous-jacent qui, pour une personne raisonnable, feraient double emploi avec les frais payables par un investisseur qui a des parts dans le Portefeuille.

Les Portefeuilles paient la taxe de vente harmonisée (la « TVH ») sur la plupart de leurs charges d'exploitation.

Frais et charges payables par les Portefeuilles

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez devoir payer si vous investissez dans les Portefeuilles. Vous pourriez devoir payer certains de ces frais directement. Certains frais sont payables par les Portefeuilles, ce qui réduit la valeur de votre placement dans un Portefeuille.

Frais de gestion	Aucuns frais.
Charges d'exploitation	Chaque Portefeuille est tenu d'acquitter les frais d'établissement du Portefeuille de même que les frais liés à l'exploitation de son entreprise, qui sont appelés les charges d'exploitation. Ces frais peuvent comprendre (à titre indicatif et non exhaustif) : les frais et honoraires liés à l'audit et aux services juridiques; les honoraires du dépositaire et de l'agent des transferts; les frais de sous-conseils; les frais d'émission, de rachat et d'échange de parts, y compris les frais du système de tenue des registres des porteurs de parts; les frais engagés pour préparer et distribuer les prospectus, aperçus du fonds, rapports financiers et autres types de rapports, les relevés et les communications destinés aux porteurs de parts; les coûts de comptabilisation et d'évaluation des fonds; les droits de dépôt, y compris les frais qu'engage le gestionnaire; les intérêts et charges bancaires; les coûts du personnel et des établissements; les frais et honoraires des membres du CEI engagés aux fins de leurs fonctions en tant que membres du CEI, lesquels peuvent comprendre les honoraires annuels, les jetons de présence, le remboursement de frais et tous les autres frais se rapportant au fonctionnement du CEI; et les taxes et impôts applicables et les autres frais généraux d'exploitation et d'administration (y compris les frais des services destinés aux porteurs de parts). Les charges d'exploitation engagées à l'égard de plus d'un Portefeuille sont réparties équitablement parmi les Portefeuilles.

Le ratio des frais de gestion d'un Portefeuille (le « RFG ») est calculé en tenant compte de tous les frais (en excluant les courtages et les autres frais d'opérations de portefeuille) pour la période donnée et est exprimé sous forme de pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne du Portefeuille au cours de la période. Pour obtenir plus de renseignements sur le RFG d'un Portefeuille, consultez son dernier aperçu du fonds déposé, son dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé et tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé ultérieurement.

Frais et charges payables par les Portefeuilles (suite)

Charges d'exploitation (suite)	<p>Bien que les Portefeuilles soient responsables du paiement des frais décrits précédemment, le fiduciaire peut, à son gré et à l'occasion, acquitter une partie ou la totalité de ces frais.</p> <p>Chacun des sous-conseillers a le droit de recevoir des frais de sous-conseils (y compris la TVH applicable) qui seront payés par le gestionnaire et imputés à titre de charge d'exploitation à chacun des Portefeuilles. Aux termes de la convention de gestion, le gestionnaire a le droit d'être remboursé par un Portefeuille pour tous les frais de sous-conseils engagés au-delà de 0,15 % (TVH en sus), soit le montant que le gestionnaire a convenu d'acquitter pour le compte de chaque Portefeuille.</p> <p>Chaque membre du CEI a le droit de recevoir une rémunération pour les fonctions qu'il remplit à titre de membre du CEI. Ces fonctions comprennent les suivantes : assister aux réunions trimestrielles et aux sessions de formation continue internes, se pencher sur les questions de conflits d'intérêts soumises au CEI par le gestionnaire et examiner les politiques et les procédures du gestionnaire au sujet des questions de conflits d'intérêts tous les ans. La provision annuelle de chaque membre du CEI (mis à part la présidente et Louise Vaillancourt) pour l'ensemble des Portefeuilles est d'environ 8 590 \$. La provision annuelle de la présidente est d'environ 12 349 \$, et la provision annuelle de Louise Vaillancourt a été de 2 232 \$ (pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2019). De plus, chaque membre du CEI a droit au remboursement de tous les frais raisonnables qu'il a engagés relativement à ses fonctions de membre du CEI. Pour le dernier exercice des Portefeuilles, les membres du CEI ont reçu des honoraires annuels et se sont vu rembourser des frais totalisant 61 010 \$, y compris la TVH, qui ont été versés par les Portefeuilles à chaque membre du CEI comme suit : Louise Vaillancourt (ancienne membre du CEI pour la période allant de janvier 2019 à mars 2019), 3 822 \$; Jim Falle, 12 871 \$; Wendy Hannam, 12 893 \$; Jacqueline Allen, 12 870 \$; et Marlene Davidge, 18 554 \$. Ces honoraires annuels et remboursements de frais ont été répartis parmi les Portefeuilles d'une façon juste et raisonnable.</p> <p>Les coûts liés à la conformité avec le Règlement 81-107 ne seront pas remboursés aux Portefeuilles.</p>
---------------------------------------	--

Frais d'opérations	<p>Chaque Portefeuille acquitte ses propres courtages et honoraires, le cas échéant, et les inclut dans le coût des placements. Le ratio des frais d'opérations d'un Portefeuille (le « RFO ») représente le total des courtages et d'autres coûts d'opérations de portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne du Portefeuille au cours de la période donnée. Pour obtenir plus de renseignements sur le RFO d'un Portefeuille, consultez son dernier aperçu du fonds déposé, son dernier rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds déposé et tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds déposé ultérieurement.</p>
---------------------------	--

Si la base de calcul des frais exigés d'un Portefeuille (ou qu'un Portefeuille ou le gestionnaire exige directement des porteurs de parts relativement à la détention de parts d'un Portefeuille) change de telle sorte que cela pourrait entraîner une hausse des frais exigés du Portefeuille ou de ses porteurs de parts, ou si de nouveaux frais sont exigés, l'approbation des porteurs de parts du Portefeuille ne sera pas obtenue avant la mise en œuvre du changement. Les porteurs de parts du Portefeuille recevront un avis écrit les informant d'un tel changement dans les 60 jours précédant la date de prise d'effet du changement en question.

Frais et charges que vous payez directement

Frais de gestion du patrimoine	La Société de fiducie BMO et le gestionnaire reçoivent, de vous, des honoraires annuels pour le service de gestion du patrimoine offert par l'entremise de BMO Groupe financier. Les honoraires annuels pour ce service varient entre 0,20 % et 1,95 % de l'actif géré, en fonction de la nature et de la taille de votre portefeuille de placements. Les frais de gestion de placement actuels que vous devez payer sont présentés dans le barème des honoraires de la convention d'ouverture de compte qui vous a été remise et qui accompagne votre convention de gestion des placements avec le gestionnaire. Vous payez ces honoraires directement à la Société de fiducie BMO et au gestionnaire. Ces honoraires sont assujettis aux taxes applicables.
Frais d'acquisition	Aucuns frais
Frais d'échange	Aucuns frais
Frais de rachat	Aucuns frais
Frais d'opérations à court terme	Aucuns frais
Frais d'un régime fiscal enregistré	Aucuns frais

Aucuns frais d'administration annuels ne sont payables à l'égard des services facultatifs décrits sous la rubrique *Services facultatifs* à la page 13.

Incidences des frais

Il n'y a aucun frais associés à la souscription, à l'échange ou au rachat de parts des Portefeuilles. Les investisseurs versent à la Société de fiducie BMO et nous versent plutôt des frais annuels pour le service de gestion du patrimoine.

Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion

Nous ne rémunérons pas les courtiers en valeurs ou les représentants des ventes pour la vente des parts des Portefeuilles. Le fiduciaire peut rémunérer certaines institutions financières et certains courtiers agréés auprès de BMO Groupe financier pour la recommandation de clients au service de gestion du patrimoine.

Incidences fiscales pour les investisseurs

Le présent sommaire est fondé sur les règles fiscales fédérales canadiennes actuelles qui s'appliquent à vous en tant qu'investisseur qui investit dans les Portefeuilles. Le présent sommaire suppose que vous êtes un particulier résidant au Canada (autre qu'une fiducie) qui détient des parts des Portefeuilles directement en tant qu'immobilisations ou dans un régime enregistré. Le présent sommaire suppose que chaque Portefeuille est admissible à tout moment important à titre de « fiducie de fonds commun de placement » aux termes de la Loi de l'impôt et qu'il demeurera ainsi admissible. Le présent sommaire ne constitue pas des conseils d'ordre juridique ou fiscal. De plus amples renseignements se trouvent dans la notice annuelle des Portefeuilles.

Nous nous sommes efforcés de rendre le présent sommaire facile à comprendre. Par conséquent, nous ne pouvons être précis en termes techniques ni couvrir toutes les conséquences fiscales qui peuvent s'appliquer. Nous vous suggérons de consulter votre conseiller en fiscalité pour obtenir des détails concernant votre situation.

Comment les fonds génèrent de l'argent

Les OPC génèrent de l'argent d'un certain nombre de façons, y compris les suivantes :

- ils produisent un revenu sous forme d'intérêts, de dividendes, de distributions de revenu d'une fiducie, de gains et de pertes en capital provenant de dérivés et d'autres types de rendements d'un placement;
- ils réalisent des gains en capital au moment de la vente d'un placement à un prix supérieur au prix de base rajusté. Les OPC peuvent également subir une perte en capital s'ils vendent un placement à un prix inférieur au prix de base rajusté.

Un OPC est tenu de calculer son revenu et ses gains en capital en dollars canadiens. En conséquence, si un OPC vend un titre libellé dans une devise ou si le titre en question vient à échéance, l'OPC peut réaliser un gain en capital ou subir une perte en capital en raison de la fluctuation de la valeur de la devise par rapport au dollar canadien.

Les Portefeuilles considèrent les gains réalisés et les pertes subies dans le cadre de contrats à terme standardisés, de contrats à terme de gré à gré, d'options et d'autres dérivés comme un revenu ou une perte ordinaire ou comme un gain en capital ou une perte en capital, selon le cas. Une perte en capital peut ne pas être prise en compte ou être annulée et, par conséquent, ne pourrait servir à mettre les gains en capital à l'abri de l'impôt. Par exemple, une perte en capital peut être annulée si elle est subie à la disposition d'un placement et qu'un placement identique est acquis durant la période qui débute 30 jours avant la date de la perte et se termine 30 jours après celle-ci. D'autres règles concernant la restriction de pertes peuvent empêcher un Portefeuille de déduire des pertes.

Chaque année, chacun des Portefeuilles distribuera un montant suffisant de son revenu net et de ses gains en capital nets réalisés pour que le Portefeuille ne soit pas assujetti à l'impôt sur le revenu normal.

Taux de rotation des titres en portefeuille

En règle générale, plus le taux de rotation des titres en portefeuille d'un Portefeuille est élevé, plus les frais d'opérations du Portefeuille seront élevés et plus la possibilité est grande que vous receviez une distribution de gains en capital. Les gains en capital réalisés seraient réduits par les pertes en capital subies sur les opérations de portefeuille. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation des titres en portefeuille élevé et le rendement d'un Portefeuille.

Comment votre placement est imposé

L'impôt payable par un investisseur dépend du type de compte dans lequel les parts du Portefeuille sont détenues.

Parts d'un Portefeuille détenues dans un régime enregistré

Si des parts d'un Portefeuille sont détenues dans votre REER ou un autre régime enregistré, en règle générale, ni vous ni votre régime enregistré n'êtes imposé à l'égard des distributions versées sur ces parts ou des gains en capital réalisés au moment où elles sont vendues ou échangées. Toutefois, même si les parts d'un Portefeuille constituent un placement admissible pour votre régime enregistré, vous pourriez être imposé si une part détenue dans votre REER, FERR, REEI, REEE ou CELI constitue un « placement interdit » pour votre régime enregistré.

En règle générale, les parts d'un Portefeuille ne constitueront pas un placement interdit pour votre REER, FERR, REEI, REEE ou CELI si vous, les membres de votre famille (y compris vos parents, votre conjoint, vos enfants, vos frères et sœurs et vos beaux-parents) ainsi que d'autres personnes ou entités qui ont un lien de dépendance avec vous détenez, au total, directement ou indirectement, moins de 10 % de la valeur du Portefeuille.

En règle générale, vous serez imposé si vous retirez de l'argent ou des parts d'un régime enregistré, à l'exception des CELI.

Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité au sujet des règles spéciales qui s'appliquent à chaque régime enregistré, y compris pour savoir si un placement dans un Portefeuille constitue un placement interdit pour votre REER, FERR, REEI, REEE ou CELI.

Comptes non enregistrés

Si vos parts sont détenues dans un compte non enregistré, vous devez inclure dans votre revenu pour une année d'imposition donnée la part imposable des distributions qui vous sont versées ou qui doivent vous être versées par un Portefeuille au cours de l'année, que vous les ayez reçues en espèces ou qu'elles aient été réinvesties dans des parts supplémentaires. Les distributions en dollars américains doivent être converties en dollars canadiens.

Les distributions versées par un Portefeuille peuvent être composées de gains en capital, de dividendes canadiens ordinaires, de revenu de source étrangère, d'autres types de revenu et/ou d'un remboursement de capital.

La moitié d'une distribution de gains en capital doit être incluse dans le revenu. Les dividendes canadiens ordinaires sont assujettis aux règles de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes. Les Portefeuilles prendront des mesures pour vous transférer les avantages liés au crédit d'impôt pour dividendes bonifié lorsqu'il est offert. Vous pourriez avoir droit à un crédit pour impôt étranger à l'égard de votre quote-part de l'impôt étranger payé par un Portefeuille. Les remboursements de capital ne sont pas inclus dans votre revenu; ils réduisent plutôt le prix de base rajusté de vos parts du Portefeuille. Au moment où vous faites racheter vos parts, vous pourriez réaliser un gain en capital plus important. Si le prix de base rajusté de vos parts tombe en deçà de zéro alors que vous les détenez, vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital immédiat correspondant au montant négatif et votre prix de base rajusté sera porté à zéro.

Souscription de parts avant une date de distribution

Vous devez inclure la tranche imposable d'une distribution reçue d'un Portefeuille dans votre revenu, même si la distribution peut être composée de montants gagnés ou accumulés avant que vous ne souscriviez vos parts. Plusieurs Portefeuilles effectuent leur seule ou leur plus importante distribution de revenu et de gains en capital en décembre. Si vous investissez dans le Portefeuille tard dans l'année, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur ses gains de l'année entière.

Rachat de vos parts

Vous réaliserez un gain en capital ou une perte en capital au moment du rachat ou de toute autre disposition de vos parts, notamment dans le cadre d'un échange. Le gain en capital (ou la perte en capital) sera la différence entre le produit de disposition et le total du prix de base rajusté de la part et de tous les frais de disposition raisonnables. Si vous souscrivez ou faites racheter des parts en dollars américains, les frais et le produit de disposition doivent être convertis en dollars canadiens, au taux de change en vigueur à la date de la souscription ou du rachat, selon le cas.

En général, vous devez inclure la moitié d'un gain en capital (« gain en capital imposable ») dans le calcul de votre revenu aux fins de l'impôt et vous devez déduire la moitié d'une perte en capital (« perte en capital déductible ») pour contrebalancer vos gains en capital imposables. Les pertes en capital déductibles qui excèdent les gains en capital imposables réalisés au cours de l'année peuvent être reportées rétrospectivement sur trois années ou prospectivement sur toute année ultérieure et être portées en réduction des gains en capital imposables réalisés au cours de ces années.

Dans certains cas, lorsque vous disposez de parts d'un Portefeuille et que vous réalisez par ailleurs une perte en capital, cette perte vous sera refusée. Cette situation peut se produire lorsque vous, votre conjoint ou une autre personne qui a des liens avec vous pour l'application de la Loi de l'impôt faites l'acquisition de parts du Portefeuille dans les 30 jours avant ou après la disposition de vos parts, les nouvelles parts étant alors considérées comme des « biens de remplacement ». Dans une telle situation, la perte en capital peut être réputée constituer une « perte apparente » et être refusée. Le montant de la perte en capital refusée sera ajouté au prix de base rajusté des parts qui sont des « biens de remplacement ».

Nous vous transmettrons les détails concernant le produit de votre rachat. Toutefois, afin de calculer votre gain ou votre perte en capital, vous devrez connaître le prix de base rajusté de vos parts à la date du rachat.

Calcul du prix de base rajusté

Dans la plupart des cas, le prix de base rajusté total de vos parts d'un Portefeuille est calculé de la manière décrite ci-après. Si vous souscrivez vos parts en dollars américains, vous devez convertir le prix de souscription en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de la souscription.

- le coût de votre souscription initiale
plus
- le coût de toutes les souscriptions supplémentaires
plus
- le montant de toutes les distributions réinvesties
moins
- le montant de tout remboursement de capital
moins
- le prix de base rajusté des parts rachetées auparavant.

Le prix de base rajusté d'une seule part correspond à la moyenne du prix de base rajusté de toutes les parts identiques.

Impôt minimum

Les particuliers (autres que certaines fiducies) sont assujettis à un impôt minimum de remplacement. Le revenu net d'un Portefeuille payé ou payable à un porteur de parts qui est attribué sous forme de dividendes reçus sur les actions de sociétés canadiennes imposables, les gains en capital nets réalisés imposables ou les gains en capital imposables réalisés à la disposition de parts d'un Portefeuille peuvent entraîner l'obligation de payer l'impôt minimum de remplacement.

Relevés d'impôt

Nous vous enverrons tous les ans un relevé d'impôt contenant des renseignements détaillés sur les distributions qui vous ont été versées sur vos parts des Portefeuilles détenues dans un compte non enregistré. Les relevés d'impôt qui vous sont transmis présenteront en dollars canadiens le montant des distributions en dollars américains qui vous sont versées. Vous devrez garder dans vos dossiers les renseignements sur le coût de toutes les souscriptions et le montant de toutes les distributions

et de tous les remboursements de capital qui vous ont été versés, ainsi que les taux de change afin de pouvoir calculer votre prix de base rajusté.

Échange de renseignements fiscaux

En raison d'obligations de contrôle diligent et de déclaration dans la Loi de l'impôt, vous pourriez avoir à fournir à votre courtier des renseignements sur votre citoyenneté et votre résidence fiscale. Si vous ne fournissez pas les renseignements nécessaires ou que vous êtes considéré comme une personne des États-Unis (notamment un citoyen américain habitant au Canada) ou comme un résident étranger aux fins de l'impôt, les renseignements qui vous concernent et qui concernent votre placement dans les Portefeuilles seront transmis à l'Agence du revenu du Canada, à moins que les parts des Portefeuilles ne soient détenues dans un régime enregistré. L'Agence du revenu du Canada fournira ces renseignements aux autorités fiscales étrangères pertinentes si le pays étranger concerné a signé une entente d'échange de renseignements avec le Canada.

Quels sont vos droits?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres des Portefeuilles, que vous pouvez exercer dans les 2 jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de parts d'un Portefeuille et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur le Portefeuille. Vous pouvez également avoir le droit d'obtenir un remboursement ou de présenter une demande en dommages-intérêts si vous avez subi une perte.

Le délai pour exercer ces droits dépend de la législation en vigueur dans votre province ou votre territoire. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la législation sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez votre avocat.

Renseignements supplémentaires

Le gestionnaire des Portefeuilles a obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières visant à permettre aux Portefeuilles, qui sont des fonds d'investissement gérés par un courtier, sous réserve de certaines conditions imposées par ces autorités, de se porter acquéreur de titres de capitaux propres d'un émetteur assujetti au cours de la période de placement (le « **placement** ») des titres de cet émetteur aux termes d'un placement privé et pendant une période de 60 jours suivant la fin de ce placement, même si le gestionnaire, un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec celui-ci agit ou a agi à titre de preneur ferme dans le cadre de ce placement.

Le gestionnaire a également obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières visant à permettre aux Portefeuilles, sous réserve de certaines conditions imposées par ces autorités, ce qui comprend l'obtention de l'approbation préalable du CEI des Portefeuilles, d'acheter ou de vendre sur le marché secondaire des titres de créance à un membre du groupe du gestionnaire ou à une personne qui a des liens avec celui-ci qui est un placeur principal sur les marchés des titres de créance canadiens et qui agit pour son propre compte.

Sous réserve de certaines conditions imposées par les autorités en valeurs mobilières, ce qui comprend l'obtention de l'approbation préalable du CEI des Portefeuilles, les Portefeuilles peuvent :

- investir ou continuer d'investir dans des titres de la Banque de Montréal ou d'un autre émetteur apparenté;
- investir dans des titres de capitaux propres et/ou des titres de créance privés d'un émetteur assujetti au cours du placement des titres de cet émetteur et pendant une période de 60 jours suivant la fin de ce placement, même si le gestionnaire, un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec celui-ci agit ou a agi à titre de preneur ferme dans le cadre de ce placement.

En outre, le gestionnaire a obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières visant à permettre aux Portefeuilles, sous réserve de certaines conditions imposées par ces autorités, ce qui comprend l'obtention de l'approbation préalable du CEI des Portefeuilles, d'investir dans des titres de créance de la Banque de Montréal sur le marché secondaire et investir dans des titres de créance de la Banque de Montréal, autres que du papier commercial adossé à des créances, ayant une durée jusqu'à l'échéance de 365 jours ou plus dans le cadre d'un placement principal.

De même, le gestionnaire a obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières visant à permettre au Portefeuille BMO privé d'obligations canadiennes à court terme, au Portefeuille BMO privé d'obligations canadiennes à moyen terme et au Portefeuille BMO privé d'obligations canadiennes de sociétés, sous réserve de certaines conditions imposées par ces autorités, ce qui comprend l'obtention de l'approbation préalable du CEI des Portefeuilles, d'acheter des créances hypothécaires à certains membres du groupe du gestionnaire ou à certaines personnes qui ont des liens avec celui-ci ou de leur vendre de telles créances.

Avant de demander l'approbation du CEI, le gestionnaire doit transmettre ses politiques et procédures écrites se rapportant aux placements susmentionnés pour les Portefeuilles au CEI pour que ce dernier les examine. Les politiques et procédures sont rédigées de façon à s'assurer, entre autres, que chaque opération entre personnes apparentées : i) est conforme aux objectifs de placement des Portefeuilles ou nécessaire pour que ceux-ci atteignent ces objectifs; ii) est libre de toute influence d'une entité apparentée au gestionnaire ou au gestionnaire de portefeuille sans tenir compte d'aucune considération se rapportant au gestionnaire ou à un membre du groupe de celle-ci; iii) correspond à l'appréciation commerciale du gestionnaire, sans influence de considérations autres que l'intérêt des Portefeuilles; et iv) permet aux Portefeuilles d'atteindre un résultat juste et raisonnable. Si une décision en matière de placement touchant une opération entre personnes apparentées n'est pas prise en tenant compte des exigences qui précèdent, nous devons en aviser le CEI, et ce dernier, dès que possible, doit en aviser les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. Ces renseignements figurent également dans le rapport annuel rédigé par le CEI à l'intention des porteurs de parts.

D'autres renseignements concernant les dispenses obtenues par les Portefeuilles des autorités canadiennes en valeurs mobilières, notamment les autres dispenses obtenues par les Portefeuilles, figurent dans la notice annuelle des Portefeuilles.

Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document

Introduction

Vous trouverez des informations clés sur chacun des Portefeuilles dans les pages suivantes. L'information qui suit est fournie afin de vous aider à comprendre plus facilement l'information spécifique sur chacun des Portefeuilles décrits dans le présent prospectus simplifié.

Détail du fonds

Cette section constitue un survol du Portefeuille, c'est-à-dire le type de fonds et la date de sa création.

Le Portefeuille BMO privé du marché monétaire canadien, le Portefeuille BMO privé d'obligations canadiennes à court terme, le Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes à revenu, le Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes de base, le Portefeuille BMO privé spécial d'actions canadiennes, le Portefeuille BMO privé d'actions américaines et le Portefeuille BMO privé d'actions internationales ont déjà été offerts par voie de placement privé.

Cette section précise si les parts du Portefeuille constituent des placements admissibles aux fins des régimes enregistrés. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité afin de connaître les règles particulières qui s'appliquent à chacun des régimes enregistrés, notamment afin de savoir si un placement dans un Portefeuille est susceptible de constituer un placement interdit pour votre régime enregistré.

Cette section indique également le nom du sous-conseiller du Portefeuille, c'est-à-dire la société qui fournit des conseils en placement au gestionnaire de portefeuille relativement au portefeuille de placements du Portefeuille.

Tous les Portefeuilles ont été constitués comme des fiducies de fonds commun de placement pouvant émettre un nombre illimité de parts de fiducie de fonds commun de placement. Lorsque vous

investissez dans un Portefeuille, vous souscrivez des parts d'une fiducie de fonds commun de placement.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Cette section décrit les objectifs de placement et stratégies de placement de chaque Portefeuille. Les objectifs de placement fondamentaux d'un Portefeuille ne peuvent être modifiés sans obtenir l'approbation préalable à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée précisément à cette fin. Les **objectifs de placement** d'un Portefeuille représentent les buts fondamentaux du Portefeuille et le type de titres dans lesquels le Portefeuille investit principalement. Les **stratégies de placement** du Portefeuille indiquent comment le gestionnaire de portefeuille et le sous-conseiller tentent d'atteindre les objectifs de placement du Portefeuille.

Chaque Portefeuille suit les restrictions et pratiques ordinaires établies par les organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiens, sauf si ces organismes ont donné leur autorisation au Portefeuille pour que ses stratégies s'en écartent. Si le gestionnaire et/ou le Portefeuille ont obtenu une telle autorisation, nous en discutons précédemment à la rubrique **Renseignements supplémentaires** et/ou dans la notice annuelle des Portefeuilles. Si le Portefeuille est soumis à d'autres restrictions en matière de placement, elles sont également indiquées dans cette section.

Si ses stratégies de placement l'autorisent, un Portefeuille peut acheter des titres d'autres OPC, y compris des OPC ou des fonds négociés en bourse qui sont gérés par le gestionnaire, un membre de son groupe ou une personne qui a des liens avec lui. Un Portefeuille qui achète des titres d'autres OPC choisira des fonds sous-jacents qui aident le Portefeuille à suivre les mêmes stratégies qu'il utilise pour investir directement dans ces titres.

Tous les Portefeuilles, sauf le Portefeuille BMO privé du marché monétaire canadien, ont déjà fait parvenir un préavis écrit de 60 jours de leur intention d'utiliser des dérivés à leurs porteurs de parts.

Tous les Portefeuilles peuvent conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, tel qu'il est décrit sous la

rubrique *Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? — Risques généraux associés à un placement* qui commence à la page 1. Toutefois, aucun Portefeuille ne peut conclure de telles opérations à moins d'avoir remis à ses porteurs de parts un préavis écrit de son intention de le faire, au moins 60 jours avant d'entreprendre une telle opération.

Dans certains cas, les stratégies de placement d'un Portefeuille peuvent indiquer que le Portefeuille est visé par des restrictions exprimées en pourcentage ou d'autres types de restrictions sur ses placements dans certains types de titres. Dans ces cas, si la restriction est respectée au moment du placement et que, par la suite, la valeur marchande du placement, la cote du placement ou la valeur du Portefeuille varie d'une façon qui fait en sorte que la restriction est surpassée, il ne s'agit pas d'une violation de la restriction.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Cette section indique les risques propres à un placement dans un Portefeuille. Veuillez vous reporter à la page 1 pour obtenir des renseignements généraux sur les risques associés à un placement dans des OPC.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Cette section décrit le type d'investisseur auquel le Portefeuille peut convenir, y compris le niveau de tolérance au risque et l'horizon de placement de l'investisseur. Comme les Portefeuilles sont offerts dans le cadre du service de gestion du patrimoine offert par l'entremise de BMO Groupe financier, vous devez vous rappeler qu'un placement dans un Portefeuille particulier peut ne constituer qu'une partie de votre portefeuille de placements.

Classification du risque associé aux Portefeuilles

Nous attribuons un niveau de risque au placement dans chaque Portefeuille afin de vous fournir plus de renseignements qui vous aideront à déterminer si un Portefeuille vous convient ou non. La méthode que nous utilisons pour déterminer le niveau de risque de placement d'un Portefeuille, aux fins de

publication dans le présent prospectus simplifié et dans l'aperçu du fonds, doit être conforme à une méthode normalisée de classification du risque imposée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui se base sur la volatilité historique telle qu'évaluée au moyen de l'écart-type sur dix ans des rendements mensuels du Portefeuille, en supposant que tous les revenus et toutes les distributions sur les gains en capital sont réinvestis dans des parts supplémentaires du Portefeuille. Par ailleurs, d'autres types de risques, mesurables et non mesurables, peuvent exister. Il est également important de noter que la volatilité antérieure d'un Portefeuille peut ne pas refléter sa volatilité future.

En appliquant la méthode préconisée, nous classons, en règle générale dans l'une des catégories décrites ci-après, le niveau de risque de placement associé à un Portefeuille en tenant compte de l'écart-type obtenu par le Portefeuille sur une période de dix ans :

- faible
- faible à moyen
- moyen
- moyen à élevé
- élevé

Dans certains cas, cette méthode peut donner des résultats qui nous obligent à attribuer un niveau de risque de placement plus faible à un Portefeuille que ce qui traduirait correctement, à notre avis, la volatilité future du Portefeuille. Par conséquent, en plus d'utiliser la méthode normalisée de classification du risque décrite précédemment, nous pouvons augmenter le niveau de risque d'un Portefeuille si nous le jugeons raisonnable dans les circonstances, en tenant compte d'autres facteurs qualitatifs, dont la conjoncture économique, les styles de gestion de portefeuille, la concentration dans un secteur, le type de placements effectués par un Portefeuille et la liquidité de tels placements.

En outre, si un Portefeuille ne dispose pas d'un historique de rendement d'au moins dix exercices, mais qu'un autre Portefeuille, dont le gestionnaire, le gestionnaire de portefeuille et les objectifs et stratégies de placement sont les mêmes que ceux du premier, existe depuis au moins dix ans, alors l'historique de rendement du deuxième Portefeuille est utilisé pour calculer l'écart-type du premier pour le reste de la période de dix ans. S'il n'existe

aucun Portefeuille de référence, alors on utilisera l'historique de rendement d'un indice de référence qui s'assimile raisonnablement ou, dans le cas d'un Portefeuille nouvellement constitué, qui devrait s'assimiler raisonnablement à l'écart-type du Portefeuille pour la période de dix ans, ou pour le reste de la période de dix ans, selon le cas, pour calculer l'écart-type du Portefeuille. Dans le cas d'un Portefeuille dont les objectifs de placement ont été modifiés, le Portefeuille utilisera son propre historique suivant la modification et utilisera l'historique de rendement d'un indice de référence qui s'assimile raisonnablement à l'écart-type du Portefeuille pour le reste de la période de dix ans. Cette classification du risque pourra être modifiée lorsque nous aurons des données suffisantes sur le rendement antérieur du Portefeuille. Le niveau de risque de placement et l'indice de référence de chaque Portefeuille sont examinés au moins une fois par année et lorsqu'ils ne sont plus raisonnables dans les circonstances, comme en cas de modification importante aux objectifs et/ou aux stratégies de placement du Portefeuille.

Ces niveaux de risque ne correspondent pas nécessairement à l'évaluation de la tolérance au risque du client. Nous vous prions de consulter votre conseiller BMO Banque privée pour obtenir des conseils à l'égard de votre situation personnelle.

Vous pouvez obtenir des renseignements concernant la méthode normalisée de classification du risque que nous utilisons pour établir le niveau de risque que comporte un placement dans chaque Portefeuille, sans frais, en nous téléphonant au numéro 1 855 852-1026, en nous écrivant à l'adresse 250 Yonge Street, 7th Floor, Toronto (Ontario) M5B 2M8, ou en nous faisant parvenir un courriel à l'adresse contact.centre@bmo.com.

Politique en matière de distributions

Les Portefeuilles distribuent aux porteurs de parts le revenu net et les gains en capital nets réalisés dans le but de ne pas avoir à payer d'impôt. Une distribution peut être composée en partie d'un remboursement de capital. Cette section indique la fréquence de ces distributions. Toutefois, en raison des règles relatives aux faits liés à la restriction de pertes fiscales, un Portefeuille pourrait à l'occasion verser d'autres distributions. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts

additionnelles d'un Portefeuille, à moins que vous ne demandiez par écrit que le Portefeuille les verse en espèces. Veuillez vous reporter à la rubrique ***Incidences fiscales pour les investisseurs*** à la page 17 pour obtenir plus de renseignements sur les distributions.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Ce tableau présente un exemple hypothétique qui peut vous aider à comparer les coûts indirects d'un placement dans un Portefeuille avec les coûts indirects d'un placement dans d'autres organismes de placement collectif. Ces frais sont prélevés à même l'actif d'un Portefeuille. Même si vous ne les payez pas directement, ils ont pour effet de réduire le rendement d'un Portefeuille. Veuillez vous reporter à la rubrique ***Frais et charges*** à la page 14 pour obtenir plus de renseignements sur les coûts d'un placement dans les Portefeuilles.

Le tableau illustre les frais cumulatifs que vous paieriez sur différentes périodes si :

- vous investissiez 1 000 \$ pour les périodes indiquées;
- le Portefeuille obtenait un rendement annuel total de 5 % chaque année (ce qui peut être différent du rendement réel du Portefeuille et n'est utilisé qu'aux fins d'illustration, tel qu'il est requis par les organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiens);
- le Portefeuille avait le même ratio des frais de gestion pour toutes les périodes (à l'exclusion des commissions de courtage) que celui qu'il avait lors de son dernier exercice terminé. Le ratio des frais de gestion ne comprend pas les frais de gestion des placements que vous devez payer, tels qu'ils sont établis dans votre relevé de politique en matière de placement.

Portefeuille BMO privé du marché monétaire canadien

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds :	Canadien du marché monétaire
Titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création ¹ :	Le 25 février 1998
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Sous-conseiller :	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

¹ Le Portefeuille a été créé le 15 mai 1997 et a offert ses parts au moyen d'un prospectus pour la première fois le 25 février 1998.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Les objectifs de placement du Portefeuille sont d'assurer la liquidité et un niveau élevé de revenu d'intérêt et de préserver le capital investi.

Le Portefeuille investit surtout dans des titres de créance à court terme de grande qualité et à faible risque émis par des autorités gouvernementales et des sociétés canadiennes, comme les bons du Trésor, les acceptations bancaires et les effets de commerce.

Les objectifs de placement fondamentaux du Portefeuille ne peuvent être modifiés à moins d'obtenir l'approbation préalable à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le sous-conseiller utilise surtout les stratégies suivantes dans le but d'atteindre les objectifs de placement du Portefeuille :

- placement dans des titres qui, au moment de l'investissement, détenaient la note R-1 (bas) stable ou une note supérieure accordée par DBRS Limited ou la note A-1 (bas) ou une note supérieure accordée par Standard & Poor's Ratings Services (Canada), ou des notes équivalentes accordées par d'autres agences de notation désignées;
- maintien d'un prix unitaire de 10,00 \$ en créditant le revenu net sur une base quotidienne et en le distribuant mensuellement.

Le Portefeuille ne peut investir aucun de ses actifs dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du Portefeuille. Veuillez vous reporter aux rubriques *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 8 et *Quels types de placements le fonds fait-il?* à la page 22.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans ce Portefeuille peut comporter les risques suivants :

- le rendement du Portefeuille fluctuera avec les taux d'intérêt à court terme. Veuillez vous reporter à la page 6 pour voir l'exposé des risques liés aux taux d'intérêt;
- bien que le Portefeuille ait l'intention de maintenir un prix par part constant de 10,00 \$, rien ne garantit que nous maintiendrons un prix par part constant, puisque la valeur des titres du Portefeuille peut fluctuer dans certaines circonstances, notamment lorsque les taux d'intérêt sont bas ou négatifs.

En plus des risques généraux associés à un placement dans des OPC décrits à la page 1, les stratégies de placement peuvent aussi englober les risques suivants, qui sont exposés plus en détail aux pages 2 à 8 :

- modifications de la législation;
- crédit;
- cybersécurité;
- obligations à taux variable;
- fonds du marché monétaire;
- taux d'intérêt;
- investisseur important;
- opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Le Portefeuille convient aux investisseurs qui :

- désirent un placement sûr pour la partie liquidités de leur portefeuille de placements ainsi que du revenu d'intérêt;
- veulent être en mesure d'obtenir rapidement leurs fonds;
- recherchent un placement à court terme;
- préfèrent que leur placement comporte un risque faible.

Reportez-vous à la rubrique ***Classification du risque associé aux Portefeuilles***, à la page 23, pour obtenir des précisions sur la méthode que nous avons employée pour déterminer le niveau de risque de placement du Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Le revenu net du Portefeuille est crédité quotidiennement et distribué mensuellement aux porteurs de parts. Les gains en capital nets réalisés sont distribués aux porteurs de parts à la fin de décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous ne demandiez par écrit que le Portefeuille les verse en espèces.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Veuillez vous reporter à la page 24 pour connaître les hypothèses utilisées dans ce tableau. Les hypothèses ne reflètent pas les résultats réels du Portefeuille.

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables sur :	0,51 \$	1,62 \$	2,83 \$	6,45 \$

Portefeuille BMO privé d'obligations canadiennes à court terme

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds :	Canadien d'obligations
Titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création ¹ :	Le 25 février 1998
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Sous-conseiller :	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

¹ Le Portefeuille a été créé le 15 mai 1997 et a offert ses parts au moyen d'un prospectus pour la première fois le 25 février 1998.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Les objectifs de placement du Portefeuille sont de produire un niveau élevé de revenu d'intérêt et de préserver le capital investi.

Le Portefeuille investit surtout dans des titres à revenu fixe de grande qualité comme les obligations et les débentures assorties d'une échéance supérieure à un an émises par des autorités gouvernementales et des sociétés canadiennes.

Les objectifs de placement fondamentaux du Portefeuille ne peuvent être modifiés à moins d'obtenir l'approbation préalable à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le sous-conseiller utilise surtout les stratégies suivantes dans le but d'atteindre les objectifs de placement du Portefeuille :

- sélection de titres à revenu fixe en se rapportant aux caractéristiques d'un indice canadien d'obligations à court terme largement reconnu (qui comprend des obligations dont la durée à l'échéance est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans);

- diversification du Portefeuille en répartissant les placements entre les titres gouvernementaux et ceux de sociétés, y compris les titres adossés à des créances hypothécaires ou autres actifs financiers;
- investissement concentré principalement dans des titres qui fourniront un revenu annuel régulier;
- investissement pouvant aller jusqu'à 35 % de l'actif du Portefeuille au moment de l'achat dans des titres de fonds négociés en bourse et d'autres OPC qui peuvent comprendre des fonds qui sont gérés par le gestionnaire, l'un des membres de son groupe ou l'une des personnes qui ont des liens avec lui;
- investissement dans des espèces ou des instruments à court terme, comme les titres du marché monétaire, tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection dans le but de refléter la conjoncture économique et du marché générale.

À l'occasion, jusqu'à 35 % de l'actif net du Portefeuille peut être investi dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut utiliser des dérivés pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés plutôt que d'investir dans les titres directement. Il peut également en utiliser pour tenter de réduire le risque en protégeant le Portefeuille contre les pertes éventuelles résultant de variations des taux d'intérêt et afin de réduire l'incidence des fluctuations du change sur ses avoirs (c.-à-d. à des fins de couverture). Il peut également avoir recours à de tels instruments dans le but de maximiser son rendement. Le Portefeuille peut utiliser des contrats à terme standardisés, des conventions de swap ou des options, ou conclure des opérations de gré à gré. Le Portefeuille n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Si un fonds sous-jacent dans lequel le Portefeuille investit a recours aux dérivés, il doit les utiliser dans une mesure similaire à celle permise au Portefeuille.

Le Portefeuille peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour

atteindre les objectifs de placement du Portefeuille. Veuillez vous reporter aux rubriques *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 8 et *Quels types de placements le fonds fait-il?* à la page 22.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

En plus des risques généraux associés à un placement dans des OPC décrits à la page 1, les stratégies de placement peuvent aussi englober les risques suivants, qui sont exposés plus en détail aux pages 2 à 8 :

- modifications de la législation;
- crédit;
- change;
- cybersécurité;
- opérations sur dérivés;
- placements à revenu fixe;
- placements dans des titres étrangers;
- fonds de fonds;
- indices;
- taux d'intérêt;
- investisseur important;
- titres assimilables à des créances hypothécaires et titres adossés à des créances;
- opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Le Portefeuille convient aux investisseurs qui :

- désirent un fonds composé essentiellement de titres à revenu fixe canadiens pour leur portefeuille de placements;
- veulent avoir la possibilité d'obtenir une source de revenu régulier;
- sont à l'aise avec un placement qui comporte un risque faible (c.-à-d. qui sont prêts à accepter une certaine fluctuation de la valeur marchande de leur placement à court terme);
- envisagent un placement à moyen terme ou à long terme.

Reportez-vous à la rubrique ***Classification du risque associé aux Portefeuilles***, à la page 23, pour obtenir des précisions sur la méthode que nous avons employée pour déterminer le niveau de risque de placement du Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Le revenu net du Portefeuille est distribué mensuellement aux porteurs de parts. Les gains en capital nets réalisés sont distribués aux porteurs de parts en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous ne demandiez par écrit que le Portefeuille les verse en espèces.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Veuillez vous reporter à la page 24 pour connaître les hypothèses utilisées dans ce tableau. Les hypothèses ne reflètent pas les résultats réels du Portefeuille.

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables sur :	0,31 \$	0,97 \$	1,70 \$	3,87 \$

Portefeuille BMO privé d'obligations canadiennes à moyen terme

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds :	Canadien d'obligations
Titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création :	Le 28 juin 2000
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Sous-conseiller :	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille a pour objectif de placement de produire un rendement supérieur par une combinaison de revenu d'intérêt et de croissance du capital tout en préservant le capital.

Le Portefeuille investit surtout dans des titres à revenu fixe de grande qualité comme les obligations et les débentures assorties d'une échéance supérieure à un an émises par des autorités gouvernementales et des sociétés canadiennes.

L'objectif de placement fondamental du Portefeuille ne peut être modifié à moins d'obtenir l'approbation préalable à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le sous-conseiller utilise surtout les stratégies suivantes dans le but d'atteindre les objectifs de placement du Portefeuille :

- sélection de titres à revenu fixe en se rapportant aux caractéristiques d'un indice canadien d'obligations à moyen terme largement reconnu (qui comprend des obligations dont la durée à l'échéance est supérieure à 5 ans et inférieure ou égale à 10 ans);

- diversification du Portefeuille en répartissant les placements entre les titres de créance gouvernementaux et ceux de sociétés, y compris les titres adossés à des créances hypothécaires ou autres actifs financiers;
- investissement d'une partie de l'actif du Portefeuille dans des titres à revenu fixe de qualité inférieure;
- investissement pouvant aller jusqu'à 35 % de l'actif du Portefeuille au moment de l'achat dans des titres de fonds négociés en bourse et d'autres OPC qui peuvent comprendre des fonds qui sont gérés par le gestionnaire, l'un des membres de son groupe ou l'une des personnes qui ont des liens avec lui;
- investissement dans des espèces ou des instruments à court terme, comme les titres du marché monétaire, tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection dans le but de refléter la conjoncture économique et du marché générale.

À l'occasion, jusqu'à 35 % de l'actif net du Portefeuille peut être investi dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut utiliser des dérivés pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés plutôt que d'investir dans les titres directement. Il peut également en utiliser pour tenter de réduire le risque en protégeant le Portefeuille contre les pertes éventuelles résultant de variations des taux d'intérêt et afin de réduire l'incidence des fluctuations du change sur ses avoirs (c.-à-d. à des fins de couverture). Il peut également avoir recours à de tels instruments dans le but de maximiser son rendement. Le Portefeuille peut utiliser des contrats à terme standardisés, des conventions de swap ou des options, ou conclure des opérations de gré à gré. Le Portefeuille n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Si un fonds sous-jacent dans lequel le Portefeuille investit a recours aux dérivés, il doit les utiliser dans une mesure similaire à celle permise au Portefeuille.

Le Portefeuille peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour

atteindre les objectifs de placement du Portefeuille. Veuillez vous reporter aux rubriques *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 8 et *Quels types de placements le fonds fait-il?* à la page 22.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

En plus des risques généraux associés à un placement dans des OPC décrits à la page 1, les stratégies de placement peuvent aussi englober les risques suivants, qui sont exposés plus en détail aux pages 2 à 8 :

- modifications de la législation;
- crédit;
- change;
- cybersécurité;
- opérations sur dérivés;
- placements à revenu fixe;
- placements dans des titres étrangers;
- fonds de fonds;
- indices;
- taux d'intérêt;
- investisseur important;
- titres assimilables à des créances hypothécaires et titres adossés à des créances;
- opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Le Portefeuille convient aux investisseurs qui :

- désirent un fonds composé essentiellement d'obligations canadiennes pour leur portefeuille de placements;
- veulent avoir la possibilité d'obtenir un rendement total plus élevé au moyen d'une combinaison de revenu d'intérêt et de gains en capital;
- sont à l'aise avec un placement qui comporte un risque faible (c.-à-d. qui sont prêts à accepter une certaine fluctuation de la valeur marchande de leur placement);
- envisagent un placement à moyen terme ou à long terme.

Reportez-vous à la rubrique ***Classification du risque associé aux Portefeuilles***, à la page 23, pour obtenir des précisions sur la méthode que nous avons employée pour déterminer le niveau de risque de placement du Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Le revenu net du Portefeuille, le cas échéant, est distribué mensuellement aux porteurs de parts. Les gains en capital nets réalisés sont distribués aux porteurs de parts en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous ne demandiez par écrit que le Portefeuille les verse en espèces.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Veuillez vous reporter à la page 24 pour connaître les hypothèses utilisées dans ce tableau. Les hypothèses ne reflètent pas les résultats réels du Portefeuille.

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables sur :	0,31 \$	0,97 \$	1,70 \$	3,87 \$

Portefeuille BMO privé d'obligations canadiennes de sociétés

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds :	Canadien d'obligations
Titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création :	Le 1 ^{er} mars 2002
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Sous-conseiller :	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille a pour objectif de placement de produire un rendement supérieur par une combinaison de revenu d'intérêt et de croissance du capital tout en préservant le capital.

Le Portefeuille investit surtout dans des titres à revenu fixe de grande qualité comme les obligations et les débentures assorties d'une échéance supérieure à un an émises par des sociétés canadiennes.

L'objectif de placement fondamental du Portefeuille ne peut être modifié à moins d'obtenir l'approbation préalable à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le sous-conseiller utilise surtout les stratégies suivantes dans le but d'atteindre les objectifs de placement du Portefeuille :

- sélection de titres à revenu fixe en se rapportant aux caractéristiques d'un indice canadien d'obligations de sociétés largement reconnu (qui comprend des obligations dont la durée à l'échéance est supérieure à 1 an);

- diversification du Portefeuille en répartissant les placements entre les titres de créance de sociétés, y compris les titres adossés à des créances hypothécaires ou autres actifs financiers;
- investissement d'une partie de l'actif du Portefeuille dans des titres à revenu fixe de qualité inférieure;
- investissement pouvant aller jusqu'à 35 % de l'actif du Portefeuille au moment de l'achat dans des titres de fonds négociés en bourse et d'autres OPC qui peuvent comprendre des fonds qui sont gérés par le gestionnaire, l'un des membres de son groupe ou l'une des personnes qui ont des liens avec lui;
- investissement d'une partie de l'actif du Portefeuille dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure autres que de sociétés;
- investissement d'une partie de l'actif du Portefeuille dans des espèces ou des instruments à court terme du marché monétaire et/ou des titres de créance de grande qualité, comme des obligations du gouvernement du Canada, tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection dans le but de refléter la conjoncture économique et du marché générale.

À l'occasion, jusqu'à 35 % de l'actif net du Portefeuille peut être investi dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut utiliser des dérivés pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés plutôt que d'investir dans les titres directement. Il peut également en utiliser pour tenter de réduire le risque en protégeant le Portefeuille contre les pertes éventuelles résultant de variations des taux d'intérêt et afin de réduire l'incidence des fluctuations du change sur ses avoirs (c.-à-d. à des fins de couverture). Il peut également avoir recours à de tels instruments dans le but de maximiser son rendement. Le Portefeuille peut utiliser des contrats à terme standardisés, des conventions de swap ou des options, ou conclure des opérations de gré à gré. Le Portefeuille n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Si un fonds sous-jacent dans lequel le Portefeuille investit a recours aux dérivés, il doit les utiliser dans une mesure similaire à celle permise au Portefeuille.

Le Portefeuille peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du Portefeuille. Veuillez vous reporter aux rubriques *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 8 et *Quels types de placements le fonds fait-il?* à la page 22.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

En plus des risques généraux associés à un placement dans des OPC décrits à la page 1, les stratégies de placement peuvent aussi englober les risques suivants, qui sont exposés plus en détail aux pages 2 à 8 :

- modifications de la législation;
- crédit;
- change;
- cybersécurité;
- opérations sur dérivés;
- placements à revenu fixe;
- placements dans des titres étrangers;
- fonds de fonds;
- indices;
- taux d'intérêt;
- investisseur important;
- titres assimilables à des créances hypothécaires et titres adossés à des créances;
- opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Le Portefeuille convient aux investisseurs qui :

- désirent un fonds composé essentiellement d'obligations de sociétés canadiennes pour leur portefeuille de placements;
- veulent avoir la possibilité d'obtenir un rendement total plus élevé au moyen d'une combinaison de revenu d'intérêt et de gains en capital;
- sont à l'aise avec un placement qui comporte un risque faible (c.-à-d. qui sont prêts à accepter une certaine fluctuation de la valeur marchande de leur placement à court terme);
- envisagent un placement à moyen terme ou à long terme.

Reportez-vous à la rubrique **Classification du risque associé aux Portefeuilles**, à la page 23, pour obtenir des précisions sur la méthode que nous avons employée pour déterminer le niveau de risque de placement du Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Le revenu net du Portefeuille, le cas échéant, est distribué mensuellement aux porteurs de parts. Les gains en capital nets réalisés sont distribués aux porteurs de parts en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous ne demandiez par écrit que le Portefeuille les verse en espèces.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Veuillez vous reporter à la page 24 pour connaître les hypothèses utilisées dans ce tableau. Les hypothèses ne reflètent pas les résultats réels du Portefeuille.

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables sur :	0,31 \$	0,97 \$	1,70 \$	3,87 \$

Portefeuille BMO privé de rendement diversifié

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds :	Canadien d'actions
Titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création :	Le 1 ^{er} novembre 2002
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Sous-conseiller :	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Portefeuille est d'obtenir un revenu en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres canadiens.

L'objectif de placement fondamental du Portefeuille ne peut être modifié à moins d'obtenir l'approbation préalable à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le sous-conseiller utilise surtout les stratégies suivantes dans le but d'atteindre les objectifs de placement du Portefeuille :

- sélection des titres selon une analyse ascendante;
- analyses fondamentales quantitatives et traditionnelles;
- analyse des prévisions en matière de croissance des bénéfices et des flux de trésorerie ainsi que des taux de distribution;
- analyse de la qualité des équipes de gestion;
- analyse des caractéristiques financières de l'entreprise;
- analyse de la vigueur du bilan, des notes de crédit et des considérations fondées sur l'évaluation relative;
- diversification parmi les secteurs, afin de s'assurer que le Portefeuille ne soit pas trop sensible à un secteur d'activité en particulier.

Le Portefeuille peut investir, sans y être restreint, dans des actions ordinaires, des actions privilégiées, des titres de fiducies de revenu, de fiducies de redevances, de fiducies de placement immobilier, des débentures convertibles et des titres à revenu fixe. Le Portefeuille peut investir jusqu'à 35 % de son actif dans des titres de fonds négociés en bourse, y compris des fonds négociés en bourse que nous, un membre de notre groupe ou une personne qui a des liens avec nous gérons. Le Portefeuille peut également utiliser des dérivés dans le but de maximiser son rendement.

À l'occasion, jusqu'à 35 % de l'actif net du Portefeuille peut être investi dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut utiliser des dérivés pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés plutôt que d'investir dans les titres directement. Il peut également en utiliser pour tenter de réduire le risque en protégeant le Portefeuille contre les pertes éventuelles résultant de variations des taux d'intérêt et afin de réduire l'incidence des fluctuations du change sur ses avoirs (c.-à-d. à des fins de couverture).

Le Portefeuille peut utiliser des dérivés, principalement des options, dans le but de générer un revenu pour le Portefeuille. Le Portefeuille peut utiliser des contrats à terme standardisés, des conventions de swap ou des options, ou conclure des opérations de gré à gré. Le Portefeuille n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le Portefeuille peut aussi détenir une partie de son actif dans des espèces ou des effets à court terme comme les titres du marché monétaire ou des titres à revenu fixe de grande qualité comme les obligations du gouvernement du Canada ou des obligations et des débentures émises par des sociétés canadiennes qui viennent à échéance à plus de un an, tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection dans le but de refléter la conjoncture économique et du marché générale.

Le Portefeuille peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du Portefeuille.

Veuillez vous reporter aux rubriques *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 8 et *Quels types de placements le fonds fait-il?* à la page 22.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

En plus des risques généraux associés à un placement dans des OPC décrits à la page 1, les stratégies de placement peuvent aussi englober les risques suivants, qui sont exposés plus en détail aux pages 2 à 8 :

- modifications de la législation;
- marchandises;
- crédit;
- change;
- cybersécurité;
- opérations sur dérivés;
- placements dans des titres de capitaux propres;
- placements à revenu fixe;
- placements dans des titres étrangers;
- fonds de fonds;
- indices;
- taux d'intérêt;
- investisseur important;
- opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Le Portefeuille convient aux investisseurs qui :

- veulent avoir la possibilité d'obtenir une source de revenu;
- sont à l'aise avec un placement qui comporte un risque faible à moyen (c.-à-d. qui sont prêts à accepter une certaine fluctuation de la valeur marchande de leur placement);
- envisagent un placement à long terme.

Reportez-vous à la rubrique *Classification du risque associé aux Portefeuilles*, à la page 23, pour obtenir des précisions sur la méthode que nous avons employée pour déterminer le niveau de risque de placement du Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Le revenu net du Portefeuille est distribué trimestriellement aux porteurs de parts, soit en mars, en juin, en septembre et en décembre. Les gains en capital nets réalisés seront distribués aux porteurs de parts en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous ne demandiez par écrit que le Portefeuille les verse en espèces.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Veuillez vous reporter à la page 24 pour connaître les hypothèses utilisées dans ce tableau. Les hypothèses ne reflètent pas les résultats réels du Portefeuille.

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables sur :	0,62 \$	1,94 \$	3,40 \$	7,74 \$

Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes à revenu

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds :	Canadien d'actions
Titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création ¹ :	Le 1 ^{er} mars 2002
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Sous-conseiller :	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

¹ Le 28 février 2002, deux OPC, qui étaient tous deux offerts par voie de placement privé, ont fusionné pour former le Portefeuille. Le Portefeuille a offert ses parts au moyen d'un prospectus pour la première fois le 1^{er} mars 2002.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille a pour objectif de placement de produire un flux de revenu supérieur à la moyenne provenant surtout de revenu, de redevances et de distributions ou de dividendes sur les titres de capitaux propres d'émetteurs canadiens.

L'objectif de placement fondamental du Portefeuille ne peut être modifié à moins d'obtenir l'approbation préalable à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le sous-conseiller utilise surtout les stratégies suivantes dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille :

- sélection des titres selon une méthode ascendante;
- analyses fondamentales traditionnelles et quantitatives;
- analyse des prévisions de croissance des bénéfices de la société;
- analyse de la qualité de la direction de la société;
- identification des évaluations raisonnables du cours des actions par rapport à celui de titres d'autres sociétés du même secteur.

À l'occasion, jusqu'à 35 % de l'actif net du Portefeuille peut être investi dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut utiliser des dérivés pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés plutôt que d'investir dans les titres directement. Il peut également en utiliser pour tenter de réduire le risque en protégeant le Portefeuille contre les pertes éventuelles résultant de variations des taux d'intérêt et afin de réduire l'incidence des fluctuations du change sur ses avoirs (c.-à-d. à des fins de couverture). Il peut également avoir recours à de tels instruments dans le but de maximiser son rendement. Le Portefeuille peut utiliser des contrats à terme standardisés, des conventions de swap ou des options, ou conclure des opérations de gré à gré. Le Portefeuille n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le Portefeuille peut détenir une partie de son actif dans des espèces ou des effets à court terme comme les titres du marché monétaire, tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection dans le but de refléter la conjoncture économique et du marché générale.

Le Portefeuille peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du Portefeuille. Veuillez vous reporter aux rubriques *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 8 et *Quels types de placements le fonds fait-il?* à la page 22.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

En plus des risques généraux associés à un placement dans des OPC décrits à la page 1, les stratégies de placement peuvent aussi englober les risques suivants, qui sont exposés plus en détail aux pages 2 à 8 :

- modifications de la législation;
- marchandises;
- change;
- cybersécurité;
- opérations sur dérivés;
- placements dans des titres de capitaux propres;

- placements dans des titres étrangers;
- concentration sur un émetteur;
- investisseur important;
- opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Le Portefeuille convient aux investisseurs qui :

- désirent un fonds composé essentiellement d'actions canadiennes axé sur la production d'un revenu;
- sont à l'aise avec un placement qui comporte un risque moyen (c.-à-d. qui sont prêts à accepter une fluctuation de la valeur marchande de leur placement);
- envisagent un placement à moyen terme ou à long terme.

Reportez-vous à la rubrique ***Classification du risque associé aux Portefeuilles***, à la page 23, pour obtenir des précisions sur la méthode que nous avons employée pour déterminer le niveau de risque de placement du Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Le revenu net du Portefeuille est distribué trimestriellement aux porteurs de parts, soit en mars, en juin, en septembre et en décembre. Les gains en capital nets réalisés sont distribués aux porteurs de parts en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous ne demandiez par écrit que le Portefeuille les verse en espèces.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Veuillez vous reporter à la page 24 pour connaître les hypothèses utilisées dans ce tableau. Les hypothèses ne reflètent pas les résultats réels du Portefeuille.

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables sur :	0,21 \$	0,65 \$	1,13 \$	2,58 \$

Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes de base

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds :	Canadien d'actions
Titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création ¹ :	Le 1 ^{er} mars 2002
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Sous-conseiller :	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

¹ Le 28 février 2002, trois OPC, qui étaient tous offerts par voie de placement privé, ont fusionné pour former le Portefeuille. Le Portefeuille a offert ses parts au moyen d'un prospectus pour la première fois le 1^{er} mars 2002.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille a pour objectif de placement de fournir une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de capitaux propres d'importants émetteurs canadiens.

L'objectif de placement fondamental du Portefeuille ne peut être modifié à moins d'obtenir l'approbation préalable à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le sous-conseiller utilise surtout les stratégies suivantes dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille :

- sélection des titres selon une méthode ascendante;
- analyses fondamentales traditionnelles et quantitatives;
- analyse des prévisions de croissance des bénéfices de la société;
- analyse de la qualité de la direction de la société;
- identification des évaluations raisonnables du cours des actions par rapport à celui des titres d'autres sociétés du même secteur.

À l'occasion, jusqu'à 35 % de l'actif net du Portefeuille peut être investi dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut utiliser des dérivés pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés plutôt que d'investir dans les titres directement. Il peut également en utiliser pour tenter de réduire le risque en protégeant le Portefeuille contre les pertes éventuelles résultant de variations des taux d'intérêt et afin de réduire l'incidence des fluctuations du change sur ses avoirs (c.-à-d. à des fins de couverture). Il peut également avoir recours à de tels instruments dans le but de maximiser son rendement. Le Portefeuille peut utiliser des contrats à terme standardisés, des conventions de swap ou des options, ou conclure des opérations de gré à gré. Le Portefeuille n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le Portefeuille peut détenir une partie de son actif dans des espèces ou des effets à court terme comme les titres du marché monétaire, tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection dans le but de refléter la conjoncture économique et du marché générale.

Le Portefeuille peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du Portefeuille. Veuillez vous reporter aux rubriques *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 8 et *Quels types de placements le fonds fait-il?* à la page 22.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

En plus des risques généraux associés à un placement dans des OPC décrits à la page 1, les stratégies de placement peuvent aussi englober les risques suivants, qui sont exposés plus en détail aux pages 2 à 8 :

- modifications de la législation;
- marchandises;
- change;
- cybersécurité;
- opérations sur dérivés;
- placements dans des titres de capitaux propres;

- placements dans des titres étrangers;
- concentration sur un émetteur;
- investisseur important;
- opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Le Portefeuille convient aux investisseurs qui :

- désirent un fonds composé essentiellement d'actions canadiennes pour leur portefeuille de placements;
- sont à l'aise avec un placement qui comporte un risque moyen (c.-à-d. qui sont prêts à accepter la fluctuation de la valeur marchande de leur placement);
- envisagent un placement à moyen terme ou à long terme.

Reportez-vous à la rubrique *Classification du risque associé aux Portefeuilles*, à la page 23, pour obtenir des précisions sur la méthode que nous avons employée pour déterminer le niveau de risque de placement du Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Portefeuille sont distribués aux porteurs de parts en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous ne demandiez par écrit que le Portefeuille les verse en espèces.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Veuillez vous reporter à la page 24 pour connaître les hypothèses utilisées dans ce tableau. Les hypothèses ne reflètent pas les résultats réels du Portefeuille.

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
<hr/>				
Frais payables sur :	0,31 \$	0,97 \$	1,70 \$	3,87 \$

Portefeuille BMO privé spécial d'actions canadiennes

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds :	Actions de sociétés canadiennes à petite et à moyenne capitalisations
Titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création ¹ :	Le 25 février 1998
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Sous-conseiller :	BMO Gestion d'actifs inc. Toronto (Ontario)

¹ Le Portefeuille a été créé le 15 mai 1997 et a offert ses parts au moyen d'un prospectus pour la première fois le 25 février 1998.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

Le Portefeuille a pour objectif de placement d'obtenir une croissance à long terme du capital supérieure à la moyenne en investissant dans des titres de sociétés canadiennes à petite et à moyenne capitalisations qui sont inscrites à la cote de bourses canadiennes.

L'objectif de placement fondamental du Portefeuille ne peut être modifié à moins d'obtenir l'approbation préalable à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le sous-conseiller utilise surtout les stratégies suivantes dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille :

- analyse des résultats financiers et des statistiques de la société pour déterminer si le prix des actions de la société est attrayant;
- analyse des prévisions de bénéfices nets et de flux de trésorerie de la société;

- analyse des activités de la société ainsi que de son programme de recherche et de développement afin d'évaluer son potentiel de croissance;
- analyse de la qualité de la direction de la société;
- analyse de la solidité financière de la société;
- surveillance continue de la société pour détecter des modifications qui peuvent influer sur sa rentabilité.

À l'occasion, jusqu'à 35 % de l'actif net du Portefeuille peut être investi dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut utiliser des dérivés pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés plutôt que d'investir dans les titres directement. Il peut également en utiliser pour tenter de réduire le risque en protégeant le Portefeuille contre les pertes éventuelles résultant de variations des taux d'intérêt et afin de réduire l'incidence des fluctuations du change sur ses avoirs (c.-à-d. à des fins de couverture). Il peut également avoir recours à de tels instruments dans le but de maximiser son rendement. Le Portefeuille peut utiliser des contrats à terme standardisés, des conventions de swap ou des options, ou conclure des opérations de gré à gré. Le Portefeuille n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le Portefeuille peut détenir une partie de son actif dans des espèces ou des instruments à court terme, comme les titres du marché monétaire, tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection dans le but de refléter la conjoncture économique et du marché générale.

Le Portefeuille peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du Portefeuille. Veuillez vous reporter aux rubriques *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 8 et *Quels types de placements le fonds fait-il?* à la page 22.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

En plus des risques généraux associés à un placement dans des OPC décrits à la page 1, les stratégies de placement peuvent aussi englober les risques suivants, qui sont exposés plus en détail aux pages 2 à 8 :

- modifications de la législation;
- marchandises;
- change;
- cybersécurité;
- opérations sur dérivés;
- placements dans des titres de capitaux propres;
- placements dans des titres étrangers;
- investisseur important;
- liquidité;
- opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres;
- petites sociétés.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Le Portefeuille convient aux investisseurs qui :

- désirent un fonds qui investit dans de plus petites sociétés canadiennes ayant un potentiel de croissance élevé;
- sont à l'aise avec un placement qui comporte un risque moyen à élevé (c.-à-d. qui sont prêts à accepter la fluctuation de la valeur marchande de leur placement);
- envisagent un placement à moyen terme ou à long terme.

Le Portefeuille ne serait pas convenable pour un investisseur qui a besoin d'un revenu régulier, désire la stabilité de capital ou poursuit un objectif de placement à court terme.

Reportez-vous à la rubrique ***Classification du risque associé aux Portefeuilles***, à la page 23, pour obtenir des précisions sur la méthode que nous avons employée pour déterminer le niveau de risque de placement du Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Portefeuille sont distribués aux porteurs de parts en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous ne demandiez par écrit que le Portefeuille les verse en espèces.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Veuillez vous reporter à la page 24 pour connaître les hypothèses utilisées dans ce tableau. Les hypothèses ne reflètent pas les résultats réels du Portefeuille.

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables sur :	0,82 \$	2,59 \$	4,53 \$	10,31 \$

Portefeuille BMO privé d'actions américaines

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds :	Américain d'actions
Titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création ¹ :	Le 25 février 1998
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Sous-conseillers :	BMO Asset Management Corp. Chicago (Illinois) Vontobel Asset Management, Inc. New York (New York)

¹ Le Portefeuille a été créé le 15 mai 1997 et a offert ses parts au moyen d'un prospectus pour la première fois le 25 février 1998.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Portefeuille est de procurer une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines à grande capitalisation.

L'objectif de placement fondamental du Portefeuille ne peut être modifié à moins d'obtenir l'approbation préalable à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille et les sous-conseillers utilisent surtout une combinaison des stratégies suivantes dans le but d'atteindre les objectifs de placement du Portefeuille :

- choix de titres qui sont considérés comme sous-évalués et qui présentent des caractéristiques de croissance supérieures à la moyenne;
- choix de titres de sociétés considérées comme bien gérées, dont l'historique d'exploitation et le rendement financier sont constants et qui offrent une perspective à long terme favorable;

- utilisation d'un processus de placement rigoureux conçu pour maintenir un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres de sociétés de grande qualité;
- investissement cible d'au moins 60 % des actifs du Portefeuille dans des actions ordinaires de sociétés à grande capitalisation;
- investissement d'au plus 40 % des actifs du Portefeuille dans des titres de fonds négociés en bourse, y compris des fonds négociés en bourse gérés par un membre du groupe du gestionnaire de portefeuille ou une personne qui a des liens avec lui.

Jusqu'à 100 % de l'actif net du Portefeuille peut être investi dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut utiliser des dérivés pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés plutôt que d'investir dans les titres directement. Il peut également en utiliser pour tenter de réduire le risque en protégeant le Portefeuille contre les pertes éventuelles résultant de variations des taux d'intérêt et afin de réduire l'incidence des fluctuations du change sur ses avoirs (c.-à-d. à des fins de couverture). Il peut également avoir recours à de tels instruments dans le but de maximiser son rendement. Le Portefeuille peut utiliser des contrats à terme standardisés, des conventions de swap ou des options, ou conclure des opérations de gré à gré. Le Portefeuille n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le Portefeuille peut détenir une partie de ses actifs dans des espèces ou des instruments à court terme, comme les titres du marché monétaire, tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection dans le but de refléter la conjoncture économique et du marché générale.

Le Portefeuille peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du Portefeuille.

Veuillez vous reporter aux rubriques *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres à la page 8 et Quels types de placements le fonds fait-il?* à la page 22.

Le Portefeuille devrait avoir un taux de rotation des titres en portefeuille élevé. Plus le taux de rotation des titres en portefeuille est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Portefeuille sont importants et plus la probabilité que les porteurs de parts reçoivent un gain en capital imposable découlant de leur propriété de parts du Portefeuille est grande. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la rubrique *Incidences fiscales pour les investisseurs* à la page 17.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

En plus des risques généraux associés à un placement dans des OPC décrits à la page 1, les stratégies de placement peuvent aussi englober les risques suivants, qui sont exposés plus en détail aux pages 2 à 8 :

- modifications de la législation;
- marchandises;
- change;
- cybersécurité;
- opérations sur dérivés;
- placements dans des titres de capitaux propres;
- placements dans des titres étrangers;
- fonds de fonds;
- indices;
- concentration sur un émetteur*
- investisseur important;
- opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres.

*Au cours de la période de 12 mois précédant le 13 avril 2020, jusqu'à 40,85 % de la valeur liquidative du Portefeuille était investie dans des parts en dollars américains du FINB BMO S&P 500.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Le Portefeuille convient aux investisseurs qui :

- désirent un fonds d'actions américaines qui concentre ses placements dans des sociétés à moyenne ou à grande capitalisations;
- sont à l'aise avec un placement qui comporte un risque moyen (c.-à-d. qui sont prêts à accepter la fluctuation de la valeur marchande de leur placement);
- ont des objectifs de placement à long terme.

Le Portefeuille ne serait pas convenable pour un investisseur qui a besoin d'un revenu régulier, désire la stabilité de capital ou poursuit un objectif de placement à court terme.

Reportez-vous à la rubrique *Classification du risque associé aux Portefeuilles*, à la page 23, pour obtenir des précisions sur la méthode que nous avons employée pour déterminer le niveau de risque de placement du Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Portefeuille sont distribués aux porteurs de parts en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous ne demandiez par écrit que le Portefeuille les verse en espèces.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Veuillez vous reporter à la page 24 pour connaître les hypothèses utilisées dans ce tableau. Les hypothèses ne reflètent pas les résultats réels du Portefeuille.

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables sur :	0,21 \$	0,65 \$	1,13 \$	2,58 \$

Portefeuille BMO privé d'actions américaines de croissance

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds :	Américain d'actions
Titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création :	Le 28 juin 2000
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Sous-conseiller :	Sands Capital Management, LLC Arlington (Virginie)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Portefeuille vise à procurer une croissance du capital à long terme supérieure à la moyenne en investissant dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines de grande capitalisation.

L'objectif de placement fondamental du Portefeuille ne peut être modifié à moins d'obtenir l'approbation préalable à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le sous-conseiller utilise surtout les stratégies suivantes dans le but d'atteindre les objectifs de placement du Portefeuille :

- analyse de sociétés dont la croissance des revenus et des bénéfices est constamment supérieure;
- analyse de sociétés dans un secteur prometteur qui présentent un net avantage concurrentiel;
- analyse de sociétés dont la direction a fait ses preuves;
- analyse de sociétés dont les états financiers sont marqués par une grande solidité et une grande transparence.

Jusqu'à 100 % de l'actif net du Portefeuille peut être investi dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut utiliser des dérivés pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés plutôt que d'investir dans les titres directement. Il peut également en utiliser pour tenter de réduire le risque en protégeant le Portefeuille contre les pertes éventuelles résultant de variations des taux d'intérêt et afin de réduire l'incidence des fluctuations du change sur ses avoirs (c.-à-d. à des fins de couverture). Il peut également avoir recours à de tels instruments dans le but de maximiser son rendement. Le Portefeuille peut utiliser des contrats à terme standardisés, des conventions de swap ou des options, ou conclure des opérations de gré à gré. Le Portefeuille n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le Portefeuille peut détenir une partie de ses actifs dans des espèces ou des instruments à court terme, comme les titres du marché monétaire, tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection dans le but de refléter la conjoncture économique et du marché générale.

Le Portefeuille peut utiliser des reçus de dépôt dans le cadre de sa stratégie de placement.

Le Portefeuille peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du Portefeuille. Veuillez vous reporter aux rubriques *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 8 et *Quels types de placements le fonds fait-il?* à la page 22.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

En plus des risques généraux associés à un placement dans des OPC décrits à la page 1, les stratégies de placement peuvent aussi englober les risques suivants, qui sont exposés plus en détail aux pages 2 à 8 :

- modifications de la législation;
- marchandises;
- change;

- cybersécurité;
- opérations sur dérivés;
- placements dans des titres de capitaux propres;
- placements dans des titres étrangers;
- concentration sur un émetteur;
- investisseur important;
- opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Le Portefeuille convient aux investisseurs qui :

- sont prêts à accepter des risques plus grands à court terme alliés à un potentiel plus élevé d'appréciation du capital à long terme;
- désirent ajouter un placement américain ayant un potentiel de croissance afin de diversifier leur portefeuille de placements;
- sont à l'aise avec un placement qui comporte un risque moyen à élevé (c.-à-d. qui sont prêts à accepter la fluctuation de la valeur marchande de leur placement);
- ont des objectifs de placement à long terme.

Le Portefeuille ne serait pas convenable pour un investisseur qui a besoin d'un revenu régulier, désire la stabilité de capital ou poursuit un objectif de placement à court terme.

Reportez-vous à la rubrique ***Classification du risque associé aux Portefeuilles***, à la page 23, pour obtenir des précisions sur la méthode que nous avons employée pour déterminer le niveau de risque de placement du Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Portefeuille sont distribués aux porteurs de parts en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous ne demandiez par écrit que le Portefeuille les verse en espèces.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Veuillez vous reporter à la page 24 pour connaître les hypothèses utilisées dans ce tableau. Les hypothèses ne reflètent pas les résultats réels du Portefeuille.

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables sur :	3,59 \$	11,31 \$	19,82 \$	45,12 \$

Portefeuille BMO privé spécial d'actions américaines

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds :	Actions de sociétés américaines à petite et à moyenne capitalisations
Titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création :	Le 1 ^{er} novembre 2006
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Sous-conseiller :	William Blair Investment Management, LLC Chicago (Illinois)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Portefeuille est de générer une croissance à long terme par la plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines à petite et à moyenne capitalisations.

L'objectif de placement fondamental du Portefeuille ne peut être modifié à moins d'obtenir l'approbation préalable à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le sous-conseiller utilise surtout les stratégies suivantes dans le but d'atteindre les objectifs de placement du Portefeuille :

- sélection des titres selon une analyse ascendante;
- analyses fondamentales quantitatives et traditionnelles;
- analyse des résultats financiers, de la situation financière et des perspectives de croissance potentielle de la société;
- repérage de sociétés qui affichent une amélioration du taux de croissance d'une ou de plusieurs mesures fondamentales, comme les produits d'exploitation, le bénéfice ou les marges.

Jusqu'à 100 % de l'actif net du Portefeuille peut être investi dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut utiliser des dérivés pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés plutôt que d'investir dans les titres directement. Il peut également en utiliser pour tenter de réduire le risque en protégeant le Portefeuille contre les pertes éventuelles résultant de variations des taux d'intérêt et afin de réduire l'incidence des fluctuations du change sur ses avoirs (c.-à-d. à des fins de couverture). Il peut également avoir recours à de tels instruments dans le but de maximiser son rendement. Le Portefeuille peut utiliser des contrats à terme standardisés, des conventions de swap ou des options, ou conclure des opérations de gré à gré. Le Portefeuille n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le Portefeuille peut détenir une partie de ses actifs dans des espèces ou des instruments à court terme, comme les titres du marché monétaire, tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection dans le but de refléter la conjoncture économique et du marché générale.

Le Portefeuille peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du Portefeuille. Veuillez vous reporter aux rubriques *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 8 et *Quels types de placements le fonds fait-il?* à la page 22.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

En plus des risques généraux associés à un placement dans des OPC décrits à la page 1, les stratégies de placement peuvent aussi englober les risques suivants, qui sont exposés plus en détail aux pages 2 à 8 :

- modifications de la législation;
- marchandises;
- change;
- cybersécurité;
- opérations sur dérivés;

- placements dans des titres de capitaux propres;
- placements dans des titres étrangers;
- investisseur important;
- liquidité;
- opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres;
- petites sociétés.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Le Portefeuille convient aux investisseurs qui :

- désirent un fonds d'actions américaines qui concentre ses placements dans des sociétés à petite ou à moyenne capitalisations afin de diversifier leur portefeuille de placements;
- sont à l'aise avec un placement qui comporte un risque moyen à élevé (c.-à-d. qui sont prêts à accepter la fluctuation de la valeur marchande de leur placement);
- ont des objectifs de placement à long terme.

Le Portefeuille ne serait pas convenable pour un investisseur qui a besoin d'un revenu régulier, désire la stabilité de capital ou poursuit un objectif de placement à court terme.

Les objectifs de placement du Portefeuille ont changé le 26 octobre 2012. Par conséquent, pour la période entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 octobre 2012, le rendement mensuel de l'indice Russell 2500 Growth a été utilisé pour calculer l'écart-type en matière de rendements mensuels sur dix ans en vue de déterminer le niveau de risque de placement du Portefeuille. L'indice Russell 2500 Growth mesure le rendement des sociétés de l'indice Russell 2500 dont le ratio cours/valeur est élevé et dont les bénéfices et les ventes connaissent une forte croissance. L'indice Russell 2500 comprend généralement des sociétés à petite et à moyenne capitalisations, représentant les 2 500 plus petites sociétés de l'indice Russell 3000, un indice boursier d'actions américaines diversifié.

Reportez-vous à la rubrique ***Classification du risque associé aux Portefeuilles***, à la page 23, pour obtenir des précisions sur la méthode que nous avons employée pour déterminer le niveau de risque de placement du Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Portefeuille sont distribués aux porteurs de parts en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous ne demandiez par écrit que le Portefeuille les verse en espèces.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Veuillez vous reporter à la page 24 pour connaître les hypothèses utilisées dans ce tableau. Les hypothèses ne reflètent pas les résultats réels du Portefeuille.

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables sur :	6,56 \$	20,68 \$	36,25 \$	82,51 \$

Portefeuille BMO privé d'actions internationales

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds :	International d'actions
Titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création ¹ :	Le 25 février 1998
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Sous-conseillers :	BMO Asset Management Corp. Chicago (Illinois) Pyrford International Limited Londres (Angleterre) WCM Investment Management Laguna Beach (Californie)

¹ Le Portefeuille a été créé le 28 janvier 1998 et a offert ses parts au moyen d'un prospectus pour la première fois le 25 février 1998.

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Portefeuille est d'obtenir une plus-value du capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié composé essentiellement de titres de capitaux propres d'émetteurs situés partout dans le monde, sauf au Canada et aux États-Unis.

L'objectif de placement fondamental du Portefeuille ne peut être modifié à moins d'obtenir l'approbation préalable à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille et les sous-conseillers utilisent surtout les stratégies suivantes dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille :

- analyse de l'information financière disponible pour chaque placement potentiel, y compris l'analyse des activités d'une société et de son potentiel de croissance;
- analyses fondamentales quantitatives et traditionnelles, y compris la sélection ascendante des titres;

- analyse de la qualité de la direction de la société;
- analyse du caractère attrayant du cours du titre sur le marché;
- analyse des perspectives économiques de divers pays ou de divers régions et secteurs d'activité;
- analyse des fluctuations prévues des taux de change;
- peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du Portefeuille dans des titres d'autres OPC, notamment des OPC gérés par le gestionnaire, l'un des membres de son groupe ou l'une personne qui a des liens avec lui.

Jusqu'à 100 % de l'actif net du Portefeuille peut être investi dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut investir une certaine partie de son actif dans des titres de sociétés situées sur des marchés en développement et dans des titres de sociétés à petite et à moyenne capitalisations.

L'actif du Portefeuille sera diversifié en fonction des industries et des pays pour aider à réduire le risque.

Le Portefeuille peut détenir une partie de ses actifs dans des espèces ou des instruments à court terme, comme les titres du marché monétaire, tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection dans le but de refléter la conjoncture économique et du marché générale.

Le Portefeuille peut utiliser des dérivés pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés plutôt que d'investir dans les titres directement. Il peut également en utiliser pour tenter de réduire le risque en protégeant le Portefeuille contre les pertes éventuelles résultant de variations des taux d'intérêt et afin de réduire l'incidence des fluctuations du change sur ses avoirs (c.-à-d. à des fins de couverture). Il peut également avoir recours à de tels instruments dans le but de maximiser son rendement. Le Portefeuille peut utiliser des contrats à terme standardisés, des conventions de swap ou des options, ou conclure des opérations de gré à gré. Le Portefeuille n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Si un fonds sous-jacent dans lequel le Portefeuille investit a recours aux dérivés, il doit les utiliser dans une mesure similaire à celle permise au Portefeuille.

Le Portefeuille peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du Portefeuille. Veuillez vous reporter aux rubriques *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 8 et *Quels types de placements le fonds fait-il?* à la page 22.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

En plus des risques généraux associés à un placement dans des OPC décrits à la page 1, les stratégies de placement peuvent aussi englober les risques suivants, qui sont exposés plus en détail aux pages 2 à 8 :

- modifications de la législation;
- marchandises;
- change;
- cybersécurité;
- opérations sur dérivés;
- placements dans des titres de capitaux propres;
- placements dans des titres étrangers;
- fonds de fonds;
- investisseur important;
- liquidité;
- opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres;
- petites sociétés.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Le Portefeuille convient aux investisseurs qui :

- veulent diversifier leur portefeuille de placements pour inclure des placements internationaux à l'extérieur du Canada et des États-Unis;
- sont à l'aise avec un placement qui comporte un risque moyen (c.-à-d. qui sont prêts à accepter la fluctuation de la valeur marchande de leur placement);
- ont des objectifs de placement à long terme.

Le Portefeuille ne serait pas convenable pour un investisseur qui a besoin d'un revenu régulier, désire la stabilité de capital ou poursuit un objectif de placement à court terme.

Reportez-vous à la rubrique *Classification du risque associé aux Portefeuilles*, à la page 23, pour obtenir des précisions sur la méthode que nous avons employée pour déterminer le niveau de risque de placement du Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Le revenu net et les gains en capital nets réalisés du Portefeuille sont distribués aux porteurs de parts en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous ne demandiez par écrit que le Portefeuille les verse en espèces.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Veuillez vous reporter à la page 24 pour connaître les hypothèses utilisées dans ce tableau. Les hypothèses ne reflètent pas les résultats réels du Portefeuille.

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables sur :	3,08 \$	9,69 \$	16,99 \$	38,68 \$

Portefeuille BMO privé d'actions des marchés émergents

DÉTAIL DU FONDS

Type de fonds :	Actions des marchés émergents
Titres offerts :	Parts de fiducie de fonds commun de placement
Date de création :	Le 1 ^{er} novembre 2006
Admissibilité aux régimes enregistrés :	Placement admissible
Sous-conseiller :	Comgest SA Paris (France)

Quels types de placements le fonds fait-il?

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Portefeuille est de générer une croissance à long terme par la plus-value du capital en investissant principalement dans des titres de sociétés qui se trouvent sur des marchés émergents ou qui ont un lien avec des marchés émergents.

L'objectif de placement fondamental du Portefeuille ne peut être modifié à moins d'obtenir l'approbation préalable à la majorité des voix exprimées par les porteurs de parts à une assemblée convoquée à cette fin.

Stratégies de placement

Le gestionnaire de portefeuille et le sous-conseiller utilisent surtout les stratégies suivantes dans le but d'atteindre les objectifs du Portefeuille sont les suivantes :

- sélection des titres selon une analyse ascendante;
- analyses fondamentales quantitatives et traditionnelles;
- analyse du bilan et des bénéfices de la société;
- analyse de la qualité de la direction de la société;
- choix de sociétés dont les titres ont une valeur intéressante, qui présentent des caractéristiques exceptionnelles, y compris une solide position concurrentielle, et qui sont susceptibles de prendre de la valeur de façon constante à long terme;

- peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du Portefeuille dans des titres d'autres OPC, notamment des OPC gérés par le gestionnaire, l'un des membres de son groupe ou l'une personne qui a des liens avec lui.

Le Portefeuille peut également investir dans des titres de sociétés situées sur des marchés émergents ou dans des sociétés dont les titres sont négociés partout dans le monde et dont plus de la moitié des produits d'exploitation provient d'activités de production ou d'exploitation ou de ventes sur des marchés émergents.

Jusqu'à 100 % de l'actif net du Portefeuille peut être investi dans des titres étrangers.

Le Portefeuille peut utiliser des dérivés pour obtenir une exposition à des titres et à des marchés plutôt que d'investir dans les titres directement. Il peut également en utiliser pour tenter de réduire le risque en protégeant le Portefeuille contre les pertes éventuelles résultant de variations des taux d'intérêt et afin de réduire l'incidence des fluctuations du change sur ses avoirs (c.-à-d. à des fins de couverture). Il peut également avoir recours à de tels instruments dans le but de maximiser son rendement. Le Portefeuille peut utiliser des contrats à terme standardisés, des conventions de swap ou des options, ou conclure des opérations de gré à gré. Le Portefeuille n'utilisera les dérivés que dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Si un fonds sous-jacent dans lequel le Portefeuille investit a recours aux dérivés, il doit les utiliser dans une mesure similaire à celle permise au Portefeuille.

Le Portefeuille peut détenir une partie de ses actifs dans des espèces ou des instruments à court terme, comme les titres du marché monétaire, tout en recherchant des occasions de placement ou à des fins de protection dans le but de refléter la conjoncture économique et du marché générale.

Le Portefeuille peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son revenu. Ces opérations seront utilisées de concert avec les autres stratégies de placement d'une manière jugée adéquate pour atteindre les objectifs de placement du Portefeuille.

Veuillez vous reporter aux rubriques *Opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres* à la page 8 et *Quels types de placements le fonds fait-il?* à la page 22.

Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

En plus des risques généraux associés à un placement dans des OPC décrits à la page 1, les stratégies de placement peuvent aussi englober les risques suivants, qui sont exposés plus en détail aux pages 2 à 8 :

- modifications de la législation;
- marchandises;
- change;
- cybersécurité;
- opérations sur dérivés;
- placements dans des titres de capitaux propres;
- placements dans des titres étrangers;
- fonds de fonds;
- concentration sur un émetteur;
- investisseur important;
- liquidité;
- opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres;
- petites sociétés.

Qui devrait investir dans ce fonds?

Le Portefeuille convient aux investisseurs qui :

- veulent diversifier leur portefeuille de placements pour inclure des placements de l'extérieur du Canada, des États-Unis et d'autres marchés parvenus à maturité;
- sont à l'aise avec un placement qui comporte un risque moyen à élevé (c.-à-d. qui sont prêts à accepter la fluctuation de la valeur marchande de leur placement);
- ont des objectifs de placement à long terme.

Reportez-vous à la rubrique *Classification du risque associé aux Portefeuilles*, à la page 23, pour obtenir des précisions sur la méthode que nous avons employée pour déterminer le niveau de risque de placement du Portefeuille.

Politique en matière de distributions

Le revenu net et les gains en capital nets réalisés sont distribués aux porteurs de parts en décembre. Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du Portefeuille, à moins que vous ne demandiez par écrit que le Portefeuille les verse en espèces.

Frais du fonds pris en charge indirectement par les investisseurs

Veuillez vous reporter à la page 24 pour connaître les hypothèses utilisées dans ce tableau. Les hypothèses ne reflètent pas les résultats réels du Portefeuille.

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Frais payables sur :	9,84 \$	31,02 \$	54,37 \$	123,77 \$

Portefeuilles BMO privé

Portefeuille BMO privé du marché monétaire canadien
Portefeuille BMO privé d'obligations canadiennes à court terme
Portefeuille BMO privé d'obligations canadiennes à moyen terme
Portefeuille BMO privé d'obligations canadiennes de sociétés
Portefeuille BMO privé de rendement diversifié
Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes à revenu
Portefeuille BMO privé d'actions canadiennes de base

Portefeuille BMO privé spécial d'actions canadiennes
Portefeuille BMO privé d'actions américaines
Portefeuille BMO privé d'actions américaines de croissance
Portefeuille BMO privé spécial d'actions américaines
Portefeuille BMO privé d'actions internationales
Portefeuille BMO privé d'actions des marchés émergents

1 855 852-1026

BMO Banque privée fait partie de BMO Gestion de patrimoine et est une marque sous laquelle les services bancaires sont offerts par la Banque de Montréal, les services de gestion de placements sont offerts par l'entremise de BMO Gestion privée de placements inc., une filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque de Montréal, et les services en matière successorale, fiduciaire, de planification et de garde sont offerts par l'entremise de la Société de fiducie BMO, une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal. BMO Gestion de patrimoine est un nom commercial de la Banque de Montréal et de certaines des sociétés de son groupe qui fournissent des produits et des services de gestion de patrimoine.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur les Portefeuilles dans leur notice annuelle, leurs aperçus du fonds, leurs rapports de la direction sur le rendement du fonds et leurs états financiers. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de la notice annuelle, des aperçus du fonds, des rapports de la direction sur le rendement du fonds et des états financiers en composant sans frais le numéro 1 855 852-1026, en nous transmettant un courriel à l'adresse **contact.centre@bmo.com** ou en vous adressant à votre conseiller de BMO Banque privée.

Ces documents et d'autres renseignements sur les Portefeuilles, comme les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, sont également disponibles sur le site Internet de BMO Gestion privée de placements inc. à l'adresse **www.bmobanqueprivee.com** ou sur le site Internet **www.sedar.com**.

Les marques déposées BMO (le médaillon contenant le M souligné) et BMO Banque privée et la marque de commerce BMO Gestion de patrimoine appartiennent à la Banque de Montréal et sont utilisées sous licence.

BMO Gestion privée de placements inc.
41st Floor, 1 First Canadian Place, Toronto (Ontario) M5X 1A1

www.bmobanqueprivee.com

(05/20)